

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 28 Mai 2015

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal a été convoqué le vingt-un mai pour le vingt-huit mai, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un secrétaire de séance
  - Information du Conseil Municipal n°1 – Installation d'un Conseiller Municipal suite à une démission
  - Information du Conseil Municipal n°2 – Désignation d'un Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et non renouvellement d'un Conseiller Municipal délégué à la solidarité
  - Approbation du procès verbal de la séance du 09 avril 2015
1. Démission d'un Conseiller Municipal – Remplacement dans les diverses commissions
  2. Démission d'un Conseiller Municipal – Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS
  3. Budget principal :
    - Vote du compte administratif 2014 (3a)
    - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2014 (3b)
    - Approbation du compte de gestion 2014 du Comptable du Trésor (3c)
    - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 (3d)
  4. Budget annexe du service des eaux :
    - Vote du compte administratif 2014 – Budget principal (4a)
    - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2014 (4b)
    - Approbation du compte de gestion 2014 du Comptable du Trésor (4c)
    - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 (4d)
  5. Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport 2014
  6. Budget principal - Admissions en non valeur
  7. Attribution de fonds de concours au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA)
  8. Grand Troyes - Aménagement d'une piste cyclable rues Louis Blanc et Pierre Sémard - Approbation du fonds de concours
  9. Grand Troyes – Poste central de régulation des feux de trafic – Adoption d'une convention d'occupation temporaire pour l'implantation des relais radio-wifi
  10. Sirène d'alerte à la Chapelle du Parc – Adoption d'une convention de raccordement au Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P.)
  11. Dénomination de voie
  12. Travaux de rénovation du bâtiment du stand de tir -Demande de subventions
  13. Travaux complémentaires au COSEC - Demande de subventions
  14. Pôle enfance –Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et restauration scolaire – Actualisation des tarifs et des modalités d'application
  15. Centre Social – Règlement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) 11/14 ans - Adoption des modifications
  16. Centre Social – Organisation d'une séance de cinéma en plein air - Adoption d'une convention avec l'association Télé Centre Bernon
  17. Modification de l'organisation de la fête de la commune
  18. Ecole de Musique et de Danse – Tarifs 2015/2016
  19. Création de la brochure « saison culturelle » - Validation de la convention de partenariat entre la Ville et ses annonceurs
  20. Ressources Humaines – Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail (CAHST) - Adoption d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Aube
  21. Ressources Humaines – Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) -Adoption d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Aube
  22. Ressources Humaines – Création de poste – Mise à jour du tableau des effectifs

- Questions diverses

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,  
M MOSER Alain, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile, Mme VOINET Sylvia,  
M. MIGINIAC Armel, Mme RABAT-ARTAUD Nadia  
*Adjoint au Maire,*

Mme BOIS Sophie, M. ANDRE Alain, Mme JOUILLE Marylène, Mme PERRET Stéphanie,  
Mme IGLESIAS Catherine, Mme CAMUS Nadine, M. LEIX Jean-François, M. LEBLANC Alain  
*Conseillers Municipaux délégués,*

Mme RENAUD Ghislaine, Mme RIANI Emmanuelle,

Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie,  
M. D'HULST Karl, Mme MALAUSSENA Capucine, M. HARTMANN Jean-Michel  
*Conseillers Municipaux,*  
*formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

Mme COLLOT Marie-France, mandataire M. MIGINIAC Armel  
M. LABBE Régis, mandataire M. MOSER Alain  
M. HENNEQUIN Virgil, mandataire M. LEIX Jean-François  
M. MOISON Morgan, mandataire M. ARNAUD Jean-Jacques  
Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline, mandataire Mme CAMUS Nadine  
M. FEUGE Pascal, mandataire Mme FINET Odile  
M. BIENAIME Denis, mandataire M. MARANDET Bernard  
Mme SIMON Véronique, mandataire Mme ZELTZ Anne-Marie

Absents :

Mme MONSUS Anne, Conseillère Municipale

Secrétaire de Séance : Mme BOIS Sophie

**HOMMAGE à Monsieur BARONE**

*M. le Maire : Je voudrais, avant de commencer cette réunion, rendre hommage à Joseph BARONE.*

*Joseph BARONE, professeur de batterie à l'Ecole de Musique, nous a quitté le samedi 16 mai 2015.*

*De grandes passions marquaient la vie musicale de Joseph BARONE que certains surnommaient « Pep ». Professeur de batterie pendant 32 ans à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Sainte-Savine, il a formé et surtout su transmettre l'amour de la musique à un grand nombre de jeunes saviniens et au-delà dont certains sont devenus professionnels à ce jour.*

*Joseph BARONE a également été musicien dans l'orchestre Arpège pendant 30 ans et au sein du groupe Rock Format 4.*

*Aujourd'hui, la musique est triste. Ses collègues de l'Ecole de Musique et la Municipalité Savinienne garderont de lui le souvenir d'un être simple, ouvert à toutes les esthétiques musicales. Un homme de cœur aimé de tous et un passionné de musique.*

*A sa manière, l'Ecole de Musique et de Danse rendra hommage à Joseph BARONE le mardi 30 juin 2015 à 19h00, à travers un concert à l'Espace Musique de Sainte-Savine.*

*En souvenir de Joseph BARONE, je vous invite à vous lever et à observer un instant de recueillement.*

*L'assemblée se lève et observe un instant de recueillement.*

*M. le Maire : Je vous remercie.*

*Monsieur le Maire désigne Sophie BOIS en tant que secrétaire de séance.*

**INFORMATION N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes Chers Collègues,

M. DETOURBET Denis, Conseiller Municipal de la liste « Saviplus », nous a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Municipal de Sainte-Savine par courrier en date du 26 mars 2015, reçu en Mairie le 27 mars 2015.

L'article L.2121-4 du CGCT, précise que la démission d'un membre du Conseil Municipal est définitive dès sa réception par le Maire.

Dès lors, en application de l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

M. LEBLANC Alain, consulté en tant que « suivant de liste » pour remplacer le Conseiller démissionnaire, a répondu favorablement par courrier en date de 13 avril 2015.

Aussi, je vous invite à accueillir au sein du Conseil Municipal le remplaçant de M. DETOURBET Denis, M. LEBLANC Alain, en sa qualité de membre de la liste « Saviplus ».

Par ailleurs, il convient de procéder à son remplacement dans les représentations qu'il occupait.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose de :

- prendre acte de ce qui est énoncé ci-dessus,
- autoriser M. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les pièces utiles.

*M. le Maire : Bienvenue Alain et bonne chance pour ce mandat que tu débutes quand même assez tôt et qui te permettra, pour les 5 années à venir effectivement, d'accompagner (nous verrons toute à l'heure les prochaines tâches qui te seront confiées) Alain MOSER sur certaines missions. Merci à toi.*

**INFORMATION N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A L'URBANISME ET NON RENOUVELLEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA SOLIDARITE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes Chers Collègues,

Par délibération (information n°1 du Maire) en date du 16 avril 2014, vous avez été informés de la désignation de 11 Conseillers Municipaux délégués.

Afin de seconder l'Adjoint en charge de l'Urbanisme, du Patrimoine et de la Commande Publique, je vous informe de la désignation d'un Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, en la personne de M. LEBLANC Alain. Celui-ci sera rattaché à M. MOSER Alain, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'Urbanisme, du Patrimoine et de la Commande Publique.

Pour information également, M. DETOURBET Denis, qui occupait les fonctions de Conseiller Municipal délégué à la Solidarité, rattaché à M. MIGINIAC Armel, 6<sup>ème</sup> adjoint chargé de la Solidarité et des Relations Intergénérationnelles, ne sera pas remplacé dans cette fonction.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 avril 2015**

*M. le Maire : Le procès verbal de la séance du 09 avril 2015 apporte-t-il des remarques, des observations ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**1 - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – REMPLACEMENT DANS LES DIVERSES COMMISSIONS**

RAPPORTEUR : M. Le Maire

Mes Chers Collègues,

Suite à la démission de M. DETOURBET Denis, il convient de procéder à son remplacement dans les diverses commissions qu'il occupait, à savoir :

✓ **Membre suppléant au Comité du SDEA**

Il convient de procéder à son remplacement en tant que membre suppléant au Comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), fonction qu'il occupait depuis sa désignation par délibération (n°6) en date du 16 avril 2014.

Aussi, je vous propose de désigner M. LEBLANC Alain en tant que membre suppléant au Comité du SDEA et de bien vouloir accepter la nouvelle composition du Comité telle qu'énoncée ci-après :

**Comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.) :****6 TITULAIRES :****6 SUPPLEANTS :**

Mme VOINET Sylvia	M. ARNAUD Jean-Jacques
M. LABBE Régis	Mme PERRET Stéphanie
M. FEUGE Pascal	M. LEBLANC Alain
Mme RENAUD Ghislaine	M. MIGINIAC Armel
M. MOSER Alain	Mme CAMUS Nadine
M. MENERAT Thierry	Mme MALAUSSENA Capucine

✓ **Commission municipale : Enfance Jeunesse Solidarité intergénérationnelle**

M. DETOURBET Denis était membre, depuis sa création par délibération (n°1) en date du 16 avril 2014, de la commission Enfance Jeunesse Solidarité intergénérationnelle.

Celui-ci ne sera pas remplacé dans la commission Enfance Jeunesse Solidarité intergénérationnelle.

Aussi, je vous propose de bien vouloir accepter la nouvelle composition de la commission Enfance Jeunesse Solidarité intergénérationnelle telle qu'énoncée ci-après :

<b>2 ENFANCE -- JEUNESSE – SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE</b>
<b>Président : M. Le Maire</b>
<b><u>Membres :</u></b> Mme COLLOT Marie -France Mme IGLESIAS Catherine Mme CAMUS Nadine M. MIGINIAC Armel Mme RENAUD Ghislaine Mme ALVES Sophie Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline
Mme SIMON Véronique M. MENERAT Thierry M. D'HULST Karl Mme MONSUS Anne

✓ **Commission municipale : Urbanisme**

Je vous propose de désigner M. LEBLANC Alain en tant que membre de la commission Urbanisme

Aussi, je vous propose de bien vouloir accepter la nouvelle composition de la Commission Urbanisme telle qu'énoncée ci-après :

<b>1 URBANISME</b>
<b>Président : M. Le Maire</b>
<b>Membres :</b>
<b>M. MOSER Alain</b>
<b>Mme PERRET Stéphanie</b>
<b>M. MARANDET Bernard</b>
<b>Mme RENAUD Ghislaine</b>
<b>M. LABBE Régis</b>
<b>M. LEIX Jean-François</b>
<b>Mme RIANI Emmanuelle</b>
<b>M. LEBLANC Alain</b>
<b>Mme ZELTZ Anne-Marie</b>
<b>M. CAPOZZOLI Bruno</b>
<b>M. HARTMANN Jean-Michel</b>
<b>Mme MONSUS Anne</b>

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

M. le Maire : *Je t'adresse mes félicitations, Alain.*

**2- : DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**RAPPORTEUR : M. Le Maire**

Mes Chers Collègues,

DÉCRET du 6 MAI 1995 modifié par le décret du 4 janvier 2000 relatif à la loi sur les exclusions

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire, en dehors des membres du Conseil Municipal, parmi les personnes mentionnées à l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

Le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de chaque liste.

Par délibération en date du 16 avril 2014 (n°4), il a été décidé que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. soit composé du Maire, de 8 membres élus par le Conseil Municipal et de 8 membres nommés par le Maire. La composition était la suivante :

TITULAIRES
<b>me MARCEAU-ROUSSELET Caroline</b>
<b>M. DETOURBET Denis</b>
<b>Mme COLLOT Marie-France</b>
<b>M. MIGINIAC Armel</b>
<b>Mme CAMUS Nadine</b>
<b>M. ANDRE Alain</b>
<b>M. CAPOZZOLI Bruno</b>
<b>M. D'HULST Karl</b>

Suite à la démission de M. DETOURBET Denis, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre pour le remplacer dans ses fonctions.

Monsieur le Maire désigne 2 assesseurs :

- Mme PERRET Stéphanie, pour la majorité,
- Mme ROY Nathalie, pour l'opposition.

M. Le Maire annonce les liste proposées et demande s'il y a d'autres listes à soumettre au vote. 2 listes sont proposées (Monsieur Alain LEBLANC et Thierry MENERAT).

Après proposition des listes, chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité Absolue :

- La liste n°1 Alain LEBLANC a obtenu : 24
- La liste n°2 Thierry MENERAT a obtenu : 8

Suite à l'élection de M. LEBLANC Alain sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS, les membres du Conseil Municipal suivants :

TITULAIRES
Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline
M. LEBLANC Alain
Mme COLLOT Marie-France
M. MIGINIAC Arnel
Mme CAMUS Nadine
M. ANDRE Alain
M. CAPOZZOLI Bruno
M. D'HULST Karl

*M. le Maire : Alain LEBLANC siègera au Conseil d'Administration du CCAS. Félicitations et bon courage.*

3a : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Budget Principal VILLE - ANNÉE 2014

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Voir tableau 3a ci-joint.

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014  
BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Le compte administratif 2014 du budget principal se présente comme suit :

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**1 - Mandats émis ( y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 295 340,48		2 295 340,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 367 078,45		6 367 078,45
014	Atténuations de produits	1 931,84		1 931,84
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante	748 640,84		748 640,84
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	150 607,62		150 607,62
67	Charges exceptionnelles	5 194,52		5 194,52
68	Dotations aux amortissements et provisions		725 079,08	725 079,08
71	Production stockée (ou déstockage)			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>9 568 793,75</b>	<b>725 079,08</b>	<b>10 293 872,83</b>
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	2 340,00		2 340,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	562 181,16		562 181,16
18	Compte de liaison : affectal*(BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 794,99		16 794,99
204	Subventions d'équipement versées	2 526,19		2 526,19
21	Immobilisations corporelles	300 269,26	99 915,34	400 184,60
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	3 334 537,08	5 084,00	3 339 621,08
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3...	Stocks			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>4 218 648,68</b>	<b>104 999,34</b>	<b>4 323 648,02</b>
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET**

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	176 927,78		176 927,78
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	822 397,80		822 397,80
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie		99 915,34	99 915,34
73	Impôts et taxes	6 514 577,21		6 514 577,21
74	Dotations et participations	3 100 369,95		3 100 369,95
75	Autres produits de gestion courante	76 145,61		76 145,61
76	Produits financiers	190,50		190,50
77	Produits exceptionnels	93 565,55		93 565,55
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>10 784 174,40</b>	<b>99 915,34</b>	<b>10 884 089,74</b>
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 121 826,33

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	385 587,75		385 587,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	698 685,41		698 685,41
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 700,00		1 000 700,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	851,03		851,03
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		5 084,00	5 084,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		725 079,08	725 079,08
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>2 085 824,19</b>	<b>730 163,08</b>	<b>2 815 987,27</b>
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			1 419 435,02



RESULTAT DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	10 040 260,00 €	11 933 260,00 €	21 973 520,00 €
Réalisations	2 815 987,27 €	10 884 089,74 €	13 700 077,01 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	10 040 260,00 €	11 933 260,00 €	21 973 520,00 €
Réalisations	4 323 648,02 €	10 293 872,83 €	14 617 520,85 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	- €	590 216,91 €	- €
Déficit	1 507 660,75 €	- €	917 443,84 €
<b>RESTES A REALISER</b>			
Excédent	- €	- €	- €
Déficit	- €	- €	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	1 419 435,02 €	- €	1 507 660,75 €	88 225,73 €
FONCTIONNEMENT	1 121 826,33 €	- €	590 216,91 €	1 712 043,24 €
TOTAL	2 541 261,35 €	- €	917 443,84 €	1 623 817,51 €

Préfecture de l'Aube  
09 JUIN 2015

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	23	7	1



Jean-Jacques ARNAUD

M. le Maire, Jean-Jacques ARNAUD sort de la salle du conseil avant le vote.

Mis au voix, le rapport est adopté à la majorité.

Anne-Marie ZELTZ, Véronique SIMON (pouvoir à Mme ZELTZ), Thierry MENERAT, Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY, Karl D'HULST, Capucine MALAUSSENA votent contre, M. Jean-Michel HARTMANN s'abstient.



*M. MARANDET : Données d'ensemble pour 2014 : les dépenses de Fonctionnement se sont élevées à 10 293 872.83€. Les recettes de Fonctionnement à 10 884 089.74€.*

*En Investissement, les dépenses s'élèvent à 4 323 648.02€, les recettes à 2 815 987.27€.*

*Compte tenu des reports antérieurs (en Fonctionnement 1 121 826.33€. En Investissement 1 419 435.02€), le total des réalisations de l'exercice s'élève en recettes à 16 241 338.36€ et en dépenses à 14 617 520.85€. Ce qui donne un résultat d'exploitation positif de 1 623 817.51€.*

*Plus en détails, je commencerai par la section de Fonctionnement, les dépenses.*

*Globalement les dépenses de Fonctionnement avaient été budgétées pour 11 933 260€. La réalisation définitive s'élève à 10 293 872.83€. Si nous comparons ce chiffre aux réalisations définitives de l'exercice 2013, 10 297 207€, nous constatons une diminution de 1%.*

*A l'intérieur de ce total, le chapitre 011 - les charges à caractère général, la dépense qui était budgétée pour 2 456 420€ s'élève à 2 295 340.48 €, soit 12% de moins par rapport à la réalisation de 2013.*

*Les principales économies qui ont pu être faites sur ce chapitre, concernent principalement des achats de prestations de services, l'eau et les énergies, les fournitures de voiries et d'entretien de bâtiments, des contrats de prestations de services et les fêtes et cérémonies.*

*Je ne vais pas passer en revue tous les postes mais je vous cite les principaux.*

*En revanche, nous avons une augmentation sensible de 12 000€ sur les contrats d'assurances.*

*Donc globalement, sur ce chapitre 011, nous avons fait une économie de 315 547€.*

*Sur les charges de personnel, la dépense qui était provisionnée pour 6 403 070€ s'élève en définitif à 6 367 078.45€. C'est à dire que le budget prévisionnel a pu être contenu. En revanche, cette dépense enregistre une hausse de 5% par rapport à la dépense réelle de 2013.*

*Les principales causes de cette augmentation relèvent, pour partie, de décisions dont nous avons eu l'initiative. C'est principalement le remplacement d'agents malade pour des durées longues et occupant des postes stratégiques. La gestion des heures supplémentaires qui est liée aussi aux missions accomplies mais, elle est due aussi (et en grande partie) à des phénomènes, des événements que nous ne maîtrisons pas comme par exemple la hausse du SMIC, les déroulements de carrière et les revalorisations des catégories C. Il y a également une forte hausse des cotisations de retraite.*

*Sur les autres postes de charge, les autres charges de gestion courante sont relativement stables à 748 640.84€. Les charges financières ont diminué. C'est lié à l'évolution des taux d'intérêts d'emprunt. Et pour terminer, les opérations d'ordre qui augmentent, ce sont des amortissements. Ce ne sont pas des dépenses financières.*

*Globalement, ces dépenses de Fonctionnement sont stables ou en tout cas diminuent de 1% par rapport à 2013.*

*Les recettes de Fonctionnement étaient inscrites au budget primitif pour un montant de 11 933 260€. Elles ont été réalisées à hauteur de 10 884 089.74€. C'est-à-dire un peu en dessous du prévisionnel et quasiment au même niveau que les recettes 2013 qui s'élevaient à 10 871 199€.*

*Dans ces différents postes de recettes, le chapitre 013 qui comprend des atténuations de charges, sont composés principalement de Contrats Aidés (personnes recrutées sous le statut d'emploi aidé). Nous bénéficions, à ce titre là, d'aides et c'est en partie ce qui fait l'augmentation de ce poste. Je ne vous l'ai pas dit tout à l'heure, mais il y a eu un certain nombre d'agents qui étaient vacataires, embauchés par la Ville antérieurement, et qui pouvaient bénéficier de Contrat Emploi Aidé. Il y a donc eu un transfert de leur statut de vacataire à un statut de contrat aidé pour pouvoir bénéficier de ces aides.*

*Les produits des services au chapitre 70, enregistrent une diminution de 5% par rapport à 2013, puisque nous avons perçu 822 397.80€ contre 870 859€. L'évolution est principalement due à la piscine. En 2013, où l'année avait été exceptionnelle à la hausse, elle a été tout aussi exceptionnelle mais dans l'autre sens en 2014, puisque nous avons un déficit de recettes (rien que pour la piscine) de 47 000€.*

*Sur les impôts et taxes, la somme qui avait été budgétée 6 544 761€ a été réalisée seulement à hauteur de 6 514 577€, c'est-à-dire à peu près au même niveau qu'en 2013. Cette stagnation est due en partie à la modification du revenu fiscal de référence qui a permis à plus de personnes de bénéficier d'une exonération d'une taxe d'habitation. Et ces exonérations ne sont pas complètement compensées par l'Etat.*

*Sur les dotations et les participations, au chapitre 74, la somme réalisée, 3 100 369.95€, est supérieure au budget prévisionnel, 3 044 770€. Elle est en retrait par rapport aux réalisations de 2013 : 3 182 909€.*

*Ici, il y a différents éléments qui sont bien connus, notamment, la baisse de la dotation forfaitaire et aussi une diminution des subventions de la CAF par rapport à ce qui était provisionné. La CAF ayant différé le versement de certaines de ces subventions.*

*Sur les autres rubriques, les produits de gestion courante, nous sommes sensiblement au même niveau. Les produits exceptionnels par nature varient d'une année à l'autre mais l'année 2013 (où nous avons encaissé 135 274) était exceptionnelle à double titre, puisque nous avons perçu un versement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la part du Grand Troyes.*

*Donc, cette année n'est pas un repère intéressant. Et puis, les travaux d'ordre transferts entre sections, ce sont les travaux effectués en régie.*

*Globalement, les recettes de Fonctionnement sont stables.*

*Il ressort de ces éléments, un résultat de fonctionnement pour l'exercice de 590 216.91€. Avec le report antérieur, nous avons un résultat 1 121 826.33€ (qui provient des années antérieures), donc le solde de clôture en Fonctionnement pour 2014, s'élève à 1 712 043.24€.*

*C'est ce même résultat que nous aurons à affecter dans une délibération suivante.*

*Je passe à l'Investissement. Les dépenses réalisées en 2014 : 4 323 648.02€. Vous avez dans le dossier qui vous est remis la ventilation par nature et par fonction. Cette dépense comprend, pour l'essentiel, La Maison des Viennes, l'Espace Culturel et le COSEC. Ces 3 sommes représentent pratiquement les deux tiers de la dépense globale.*

*Les recettes d'Investissement s'élèvent à 2 815 987.27€. Elles sont composées de dotations diverses, c'est-à-dire principalement, le FCTVA et la taxe d'aménagement, de subventions qui ont été versées par différents organismes (l'Etat, la DRAC, la Région, le Département, le Grand Troyes).*

*Les emprunts, puisque vous savez que la 2<sup>ème</sup> tranche de l'emprunt de 2 millions qui avait été contracté en 2011 a été mobilisé en 2014.*

*Et puis bien sûr, en opérations d'ordre, les amortissements qui sont réintégrés aux recettes d'Investissement.*

*Voilà, vous voyez que ces Investissements ont été financés pour 1/4 par de l'emprunt, pour 1/3 par les reports antérieurs et puis, pour le reste, par des subventions ou l'équivalent des amortissements.*

*Le résultat en Investissement pour 2014 se traduit par un déficit de 1 507 660.75€. Il y avait antérieurement un report positif de 1 419 435.02€, le résultat net en Investissement pour 2014 est un déficit de 88 225.73€.*

*Le résultat global net de l'exercice s'élève à 1 623 817.51€. C'est le chiffre que je vous avais annoncé toute à l'heure.*

*M. Le Maire : Pour le débat et pour le vote, je propose que Bernard MARANDET prenne la présidence du Conseil le temps que s'ouvrent le débat et le vote pendant lequel je m'absenterai.*

*M. D'HULST : Monsieur le Maire, je voudrais commencer mon intervention par vous féliciter, car enfin vous avez réalisé qu'il était urgent de faire des économies, et on s'aperçoit que sur les postes vous réalisez des économies substantielles et qu'il est possible de les réaliser.*

*12% de baisse sur les charges à caractère général, c'est un chiffre significatif et nous nous réjouissons qu'enfin vous appliquiez ce que nous vous demandons depuis des années. Réduire ces charges qui pèsent de manière importante sur la Commune.*

*Même si, bien sûr, le climat vous a été favorable (vous l'avez énoncé), et que les hivers doux que nous venons de passer permettent de diminuer largement les notes de gaz et d'électricité, nous avons constaté les efforts de gestion et l'intention d'une plus grande rigueur dans le suivi des services.*

*Oui, Monsieur le Maire, nous savons reconnaître que votre politique va dans le bon sens, sans dogmatisme ni parti pris politique ou idéologique. A moins, que vous ayez décidé d'appliquer une politique de droite, dans quel cas nous ne pourrions que vous plébisciter dans cette aventure, Monsieur Le Maire.*

*Voilà, pour les bons points.*

*Néanmoins, nous pouvons constater qu'il sera long et difficile de corriger toutes les erreurs du passé. Je prends simplement l'exemple du compte 012 où l'on observe une forte hausse des charges de personnel et cela (vous l'avez précisé) sans augmentation des effectifs.*

+5.2%. Là aussi, c'est un chiffre conséquent puisqu'il représente près de 310 000€, 315 000€ d'après Monsieur MARANDET. On peut rapidement le mettre en comparaison avec les 400 000€ de rentrée fiscale supplémentaire que vous allez imposer aux saviniens au mois de septembre. Pratiquement l'ensemble de cette enveloppe sera directement allouée à l'augmentation des charges de personnel. Donc, cette somme ne sera pas allouée à des services supplémentaires.

Mais, personne dans cette assemblée ne doit oublier votre responsabilité dans cette situation. Car depuis que vous êtes aux affaires dans cette commune, vous avez plus que doublé le personnel municipal. Vous n'avez eu de cesse de nous vanter les mérites de la reprise en régie de tel ou tel poste (entretien de la voirie, élagage des arbres, embauche d'un maçon etc. ... etc...). La liste est longue.

Et vos calculs à court terme ne vous ont pas permis d'appréhender le poids constant de cette masse salariale et l'évolution naturelle des carrières qui crée une charge de plus en plus pesante sur notre budget.

Or, vous saviez déjà l'extrême complexité de la gestion des agents territoriaux car, je vous rappelle Monsieur le Maire, depuis 2007 vous n'avez trouvé aucune solution pour résoudre le cas de notre ancien Directeur des services M. HERMAN Bosko.

Aujourd'hui, nous constatons une augmentation importante des congés de longue maladie occasionnant bien malgré vous des charges supplémentaires. Autant de difficultés et d'obligations contractuelles que nous devons assumer.

Ce ne sera donc que sur le très long terme que ce poste pourra évoluer, mais il serait toutefois primordial de pouvoir se séparer des doublons de personnel.

Il nous paraît donc essentiel, dès maintenant, de faire non seulement un état des effectifs, mais aussi une réorganisation et une optimisation des personnels afin d'optimiser leurs compétences et de pouvoir, le cas échéant, redéployer nos personnels afin de remplacer les agents malades sans coûts supplémentaires pour la Collectivité.

Voilà Monsieur Le Maire, j'espère que nous n'avons pas été trop critiques et aussi force de propositions pour l'année 2015. Merci.

M. MARANDET : Monsieur D'HULST, vous reconnaissez les économies parce qu'elles existent. Sur les combustibles, vous l'attribuez en grande partie à la météo, c'est vrai. La météo nous a aussi desservis sur les recettes de piscine, il faut le dire. Elle ne nous a pas seulement servi mais enfin, ce n'est pas très important...

Sur la politique de droite et de gauche en matière de gestion des combustibles, je ne sais pas s'il y a beaucoup de valeur à défendre. Si vous n'êtes pas sûr que nous faisons une politique de gauche, vous pouvez aussi regarder ce que nous faisons en social. Les dotations du CCAS n'ont pas bougé. On a quand même affiché et tenu des priorités.

Sur la gestion des personnels, c'est vrai que l'augmentation, 313 000€, ce n'est pas rien. Il faudrait la nuancer puisque, en contre partie dans les produits, on a les aides de l'Etat sur les contrats emploi aidé. On a touché 133 000€ en 2014, c'est-à-dire 78 000€ de plus qu'en 2013. Si on devait contracter ces écritures, la hausse nette de la masse salariale serait de 235 000€. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Dans cette hausse, je vous l'ai dit mais je peux vous donner un peu plus de détails, on a un surcoût de cotisations aux caisses de retraite de 110 000€. C'est le tiers de l'augmentation brute de la masse salariale.

Si vous étiez aux affaires, Monsieur D'HULST, je pense que vous auriez du supporter la même chose, sauf à faire des miracles et vous exonérer des caisses de retraite.

Voilà quelques éléments. On a parallèlement, je vous l'ai dit, le plan de résorption d'emplois précaires. Ce sont des facteurs qui nous sont imposés. On a le reclassement de la catégorie C qui nous coûte à peu près 50 000 € par an, et qui nous coûtera encore une somme équivalente en 2015. Ce sont des facteurs qui s'imposent à tout le monde, qu'on soit de droite, de gauche ou d'ailleurs... ce ne sont pas des facteurs dont on a l'initiative. Donc, je voudrais quand même nuancer votre propos par rapport à ça.

M. D'HUSLT : Juste si vous ouvrez débat sur la piscine.

M. MARANDET : Non, je n'ouvre pas débat sur la piscine. Je vous dis que la météo a joué aussi pour nous faire perdre des recettes.

M. D'HUSLT : Si on regarde sur une moyenne de 5 ans, on sait très bien qu'on rentre en 2014 des rentrées de piscine qui étaient à peu près cohérentes. On a eu une année 2013 exceptionnelle en termes de rentrées, il faut rester sur une moyenne pour avoir une cohérence. Après mon propos n'est pas de dénoncer l'augmentation des charges qui vous incombent et dont vous ne pouvez vous soustraire, c'est évident.

**On a mis en place dans la Mairie de Sainte-Savine, depuis plusieurs années, une politique d'embauche importante des personnels et aujourd'hui, on doit en subir le poids. C'est bien ça mon propos.**

**M. MOSER : Je voudrais compléter, un petit peu, les propos de M. MARANDET et revenir, non pas sur le passé, mais sur le présent.**

**En ce qui concerne l'emploi des personnels, il a y un effort qui est fait, aussi en ce moment. Je peux vous dire qu'on ne renouvelle pas des postes que leurs titulaires ont laissé pour des départs en retraite etc...**

**Je peux vous citer l'exemple des Services Techniques et vous allez voir que la chose n'est pas simple. En juillet, on constatera depuis 2 ans une diminution de 3 postes. Et je vous assure que pour rendre les services que vous ne cessez de réclamer, ou améliorer des services que vous ne cessez de critiquer (on en parlera au moment des questions diverses), on arrive à un seuil où l'effort a été fait. On est en train d'examiner la réorganisation possible pour essayer d'amortir le déficit de services à rendre aux saviniens par rapport à ça.**

**Donc si vous voulez, la problématique de la charge des personnes n'est pas une problématique simple. Il ne suffit pas de faire uniquement des comparaisons budgétaires, de repartir dans le temps, en arrière etc... C'est simplement un rapport à trouver entre le nombre de personnel, les services rendus etc... Ce n'est pas si simple que vous semblez le concevoir. Voilà ce que je voulais dire.**

**M. D'HUSLT : Je n'ai pas l'impression d'avoir abordé le problème simplement. Je vous dis qu'il y a un passif qui est présent et qui est important au sein de notre Commune. Certes, il a fallu intégrer les dossiers comme la MPT. On est tous conscients qu'il y avait un certain nombre de personnes incontournables aussi à intégrer. Mais ne nous dites que vous n'avez pas, de manière idéologique, engagé des réformes pour mettre en régie de nombreux travaux, ici, au sein de Sainte-Savine.**

**M. MOSER : On reparlera du problème des régies peut-être toute à l'heure.**

**M. Le Maire : Un détail, rappelez vous lorsqu'il y a eu le changement de la collecte, nous avons été obligés de reprendre 4 agents qui avaient été détachés à la Société de collecte. Ce sont des choses qu'on subi. C'est juste une précision.**

**M. MARANDET : Et globalement, les travaux en régie finissent pas couler moins chers que les travaux externalisés.**

**M. D'HUSLT : Vous parlez de ceux de la piscine, Monsieur MARANDET ?**

**M. MARANDET : Non de manière générale. Il n'y a pas de recette miracle. Oui ,Madame ZELTZ ?**

**Mme ZELTZ : Oui merci. Ma question s'adresse plutôt à Monsieur Le Maire puisque M. MARANDET vous êtes arrivé en 2014. Vous faites plutôt bien le travail. Le Maire devrait d'ailleurs vous féliciter. Vous faites bien le Job, la nouvelle équipe. Mais moi, je reviens sur le passé qui obère effectivement l'avenir.**

**Aujourd'hui, on sait tous que les dotations de l'Etat sont en baisse. On le savait déjà depuis un moment, Monsieur Le Maire le savait aussi. Moi, je lui reproche une gestion qui n'a pas été prudente dans ces mandats passés et qui aujourd'hui, plus que jamais, va mettre Sainte-Savine en difficultés.**

**Quand on regarde le taux d'endettement de Sainte-Savine, même si vous n'arrêtez pas de nous dire qu'on est dans la strate. Moi, je compare, Saint André c'est 128€, le Département c'est 128€ par habitants. Sainte-Savine, c'est 553€.**

**Donc, il y a eu des choix du passé que vous ne pouvez pas..., Monsieur le Maire, j'allais dire, il faut assumer ces responsabilités. Mais aujourd'hui, on va affronter un choc frontal sévère et notamment encore plus l'année prochaine et l'année d'après. Et là, je ne sais pas comment les saviniens vont pouvoir avoir des services de qualité avec des investissements qu'on ne pourra plus faire.**

**Je pense à l'entretien des voiries, qui sont quand même en piteux état, à l'entretien du bâti aussi. Donc, il y a aussi des choix du passé qui vont conditionner fortement l'avenir. Et ça je pense, aujourd'hui, que c'est important d'y faire face même si effectivement des efforts sont faits, on aura quand même de graves difficultés dans les années qui viennent. Je l'ai déjà dit, je pense que l'augmentation qui a été votée pour 2015 ne sera sûrement pas la seule dans le mandat de Monsieur ARNAUD.**

**M. Le Maire : Ecoutez, j'assume ma gestion. Si vous me dites qu'il ne fallait pas réhabiliter l'ancien Hôtel de Ville, qu'il ne fallait pas réhabiliter le COSEC, qu'il ne fallait pas faire tous les travaux que nous avons faits...Bien, c'est votre responsabilité mais moi, j'assume complètement.**

**Mme ZELTZ : Et la fermeture de la piscine, aussi, vous l'assumez Monsieur Le Maire ?**

**M. Le Maire : Complètement.**

Mme ZELTZ : Avec les subventions qui ont été attribuées ? Avec le coût que cela a occasionné aux saviniens ?

M. Le Maire : On assume. On prend nos responsabilités. Et ce n'est pas un cas isolé. Si vous écoutez les informations, depuis hier, sur les radios et les télévisions, Sainte-Savine n'est pas un cas isolé même dans le département. Il y a d'autres communes de l'Aube qui ont augmenté leur fiscalité, qui ont réduit des services, qui ont supprimé des prestations.

M. MOSER : Et pas des moindres.

M. MARANDET : Vous faites un parallèle, en ce qui concerne l'endettement, avec Saint André. C'est vrai, je ne conteste pas vos chiffres. J'aurais aimé que vous fassiez le même parallèle quand on a parlé des taux de fiscalité.

Mme ZELTZ : Alors, si vous voulez qu'on ouvre le débat...Mais, je ne suis pas ici pour ça. Le Maire avait trouvé une commune en 2001 qui était un peu défaite et il a été obligé, quand même, de faire face à une situation qui était très critique.

M. HARTMANN : Je voulais simplement vous parler d'investissement. Je vois sur le budget 2013 qu'il y avait 10 millions d'investissements programmés. La réalisation est montée à 4.3 millions. La différence, ce sont des programmes qui ont été reportés ou annulés. Est-ce que vous pourriez nous dire quels sont les programmes qui ont été reportés ou annulés ?

M. MARANDET : Il n'y a pas de programmes reportés ou annulés. Simplement, quand on a construit le budget, on n'a pas intégré dans le budget prévisionnel les lots de la Maison Pour Tous qui n'étaient pas à l'époque attribués. Il y avait des débats sur certains lots, des incertitudes qui nous ont conduits à ne pas intégrer ces lots. On n'avait pas d'engagement. Toute cette situation sera rétablie prochainement dans le budget 2015.

M. HARTMANN : Donc, vous parlez de quel programme ?

M. MARANDET : De l'Espace Culturel.

M. HARTMANN : Essentiellement l'Espace Culturel ?

M. MARANDET : Oui.

M. HARTMANN : Là, on est quand même à plus de 5 millions d'écart.

M. MARANDET : Oui, je n'ai pas le détail ici. Mais, je pourrai vous le fournir à l'occasion. On aura l'occasion d'en reparler le mois prochain, je pense.

M. HARTMANN : Volontiers.

M. Le Maire sort de la salle du Conseil Municipal avant le vote.

Monsieur MARANDET : On peut passer au vote sur ce Compte Administratif, je vous rappelle qui fait sortir un résultat d'exécution de Fonctionnement de 1 712 043.24 €, avec compte tenu d'un déficit en Investissement de 88 225.73 €, un total net de 1 623 817.51 €.

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE

Anne-Marie ZELTZ, Véronique SIMON (pouvoir à Mme ZELTZ), Thierry MENERAT, Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY, Karl D'HULST, Capucine MALAUSSENA votent contre.  
Monsieur Jean-Michel HARTMANN s'abstient.

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTE	23	7	1

Monsieur le réintègre la salle du Conseil Municipal après le vote.

**3b : BUDGET VILLE - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES - ANNÉE 2014**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Les tableaux ci-joints retracent les états des acquisitions et des cessions du Budget Principal, effectuées au cours de l'année 2014.

**- ETAT DES ACQUISITIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC en euros
Terrain	2 rue Hector Berlioz	AH n° 853	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES 2-4-6-7-8 RUE HECTOR BERLIOZ (parties communes)	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES 2-4-6-7-8 RUE HECTOR BERLIOZ	Ville de Sainte-Savine	Comptant	1 €

**- ETAT DES CESSIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC en euros
Terrain	7 Rue Raymond Berniolle	AD n° 1345	Echange DARAGON	Ville de Sainte-Savine	M. Pascal LESEURRE	Comptant	3.200 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE

Jean-Michel HARTMANN s'abstient,

<u>VOTE</u>	POUR	CONTRE	ABST.
	31		1

**3 c : - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU COMPTABLE DU TRESOR**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ARNAUD,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**M. MARANDET : Pour information, c'est une délibération plus administrative qu'autre chose. C'est simplement pour valider auprès du Comptable du Trésor, qui en fait la demande du reste, que la comptabilité de l'ordonnateur est en tout point conforme à celle du Comptable ou inversement.**

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**



Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE

Jean-Michel HARTMANN s'abstient,

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	31		1

**3d : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Jacques ARNAUD,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 1 712 043,24 €,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A/ <u>Résultat de l'exercice</u> Déficit Excédent	590 216,91 €
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif) Déficit Excédent	1 121 826,33 €
C/ <b>RESULTAT A AFFECTER = A + B</b> (hors restes à réaliser)	1 712 043,24 €

D/ <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-88 225,73 €
E/ <u>Soldes des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	
F/ <b>BESOIN (-) OU EXCEDENT (+) DE FINANCEMENT = D + E</b>	-88 225,73 €

<b>AFFECTATION</b> G/ <u>RESERVES</u> R 1068	1.200.000,00 €
H/ <u>REPORT EN FONCTIONNEMENT</u> Déficit D 002 Excédent R 002	512 043,24 €
I <b>AFFECTATION = C = G + H</b>	1 712 043,24 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE

Jean-Michel HARTMANN, Karl D'HULST, Capucine MALAUSSENA s'abstiennent  
Anne-Marie ZELTZ, Véronique SIMON (pouvoir à Anne-Marie ZELTZ) Thierry MENERAT,  
Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY votent contre

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	24	5	3

4a : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Budget Annexe « Service des Eaux »

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Voir tableau 4a ci-joint.

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014  
BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX »**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Le compte administratif 2014 du budget annexe du « service des eaux » se présente comme suit :

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

## 1 - Mandats émis ( y compris sur les restes à réaliser N-1)

	Exploitation	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 800,00		5 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	50 169,32		50 169,32
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		80 918,76	80 918,76
71	Production stockée (ou déstockage)			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>55 969,32</b>	<b>80 918,76</b>	<b>136 888,08</b>

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	+
---------------------------------------------	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	136 888,08
--------------------------------------------	---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		500,62	500,62
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	146 458,32		146 458,32
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1 678 264,95	42 600,00	1 720 864,95
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières		279 137,12	279 137,12
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
4581	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 824 723,27</b>	<b>322 237,74</b>	<b>2 146 961,01</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	+
------------------------------------------------	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	2 146 961,01
----------------------------------------------	---	--------------

**.. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Ventes produits fabriqués, prestations	249 948,33		249 948,33
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	5 540,66		5 540,66
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		500,62	500,62
78	Reprises amort., dépréciations et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de exploitation - Total</b>	<b>255 488,99</b>	<b>500,62</b>	<b>255 989,61</b>

+

**R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1**

211 413,11

=

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**

467 402,72

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	380 407,00		380 407,00
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		321 737,12	321 737,12
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	232 967,61		232 967,61
28	Amortissements des immobilisations		80 918,76	80 918,76
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
4582	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>613 374,61</b>	<b>402 655,88</b>	<b>1 016 030,49</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1**

513 358,22

+

**AFFECTATION AUX COMPTES 106**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

1 529 388,71

RESULTAT DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	2 537 935,00 €	477 013,00 €	3 014 948,00 €
Réalisations	1 016 030,49 €	255 989,61 €	1 272 020,10 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	2 537 935,00 €	477 013,00 €	3 014 948,00 €
Réalisations	2 146 961,01 €	136 888,08 €	2 283 849,09 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	- €	119 101,53 €	- €
Déficit	1 130 930,52 €	- €	1 011 828,99 €
<b>RESTES A REALISER</b>			
Excédent	- €	- €	- €
Déficit	- €	- €	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	513 358,22 €	0,00 €	-1 130 930,52 €	-617 572,30 €
FONCTIONNEMENT	211 413,11 €	0,00 €	119 101,53 €	330 514,64 €
TOTAL	724 771,33 €	0,00 €	-1 011 828,99 €	-287 057,66 €

• •  
•

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	24	7	0

M. le Maire, Jean-Jacques ARNAUD sort de la salle du conseil avant le vote.

Mis au voix, le rapport est adopté à la majorité.

Anne-Marie ZELTZ, Véronique SIMON (pouvoir à Mme ZELTZ), Thierry MENERAT, Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY, Karl D'HULST, Capucine MALAUSSENA votent contre.

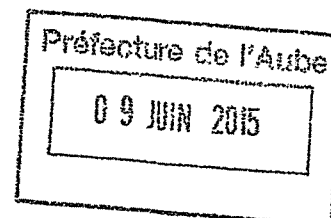
Pour extrait conforme,

Le Maire,



*(Signature)*

Jean-Jacques ARNAUD



21



**M. MARANDET :** Je vais commencer par la section de Fonctionnement. Les dépenses de Fonctionnement du budget annexe s'élèvent à 136 888.08€.

Elles sont composées au chapitre 011 pour 5 800€ d'une redevance versée à l'agence de l'eau, de charges financières (ce sont les intérêts, les emprunts en cours) et puis une opération d'ordre (les amortissements).

Dans les recettes, pour un montant total de 255 989.61€. Pour l'essentiel au chapitre 070, les ventes d'eau, 249 948.33€. Les autres produits, 5 540.66€ (c'est une redevance que nous verse la commune de La Rivière de Corps pour l'utilisation d'une partie de nos canalisations). Et puis des opérations d'ordre.

Il y a aussi un résultat antérieur à reporter pour un montant de 211 413.11€.

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice est positif à hauteur de 119 101.53€. Compte tenu du report antérieur de 211 413.11€, le résultat en Fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 est positif à 330 514.64€.

En Investissement, les dépenses de l'exercice s'élèvent globalement à 2 146 961.01€. Elles sont composées de remboursement des emprunts, des travaux en cours (il s'agit des travaux de remplacement des branchements de plomb) et d'opération d'ordre en particulier 321 737.12€ (reversement de TVA).

Les recettes, globalement 1 016 030.49€. Elles sont composées pour 380 407.00€ d'emprunts (l'avance de l'agence de l'eau). Les immobilisations financières : 232 967.61€ (reversement de TVA effectué par le fermier). Les opérations d'ordre : 80 918.76€ (les amortissements). Et les opérations patrimoniales : 321 737.12€ (reversement de TVA, c'est la contre partie de la somme qui est inscrite en dépense).

Il y a là, également, un solde reporté de 513 358.22€.

Compte tenu de ces éléments la section Investissement ressort avec un déficit 1 130 930.52€. Après imputation du report antérieur de 513 358.22€, le solde net de l'exercice est un déficit de 617 572.30€.

Globalement, l'exercice 2014 est déficitaire à hauteur de 287 057.66€.

Voilà ce que je peux dire.

**Mme ZELTZ :** Nous voterons contre ce rapport puisque nous ne cautionnons pas la surtaxe. Mais je voulais surtout signaler aujourd'hui qu'il y avait un problème d'eau à Sainte-Savine. Nous n'avons pas été du tout informés. J'ai plusieurs personnes qui m'ont téléphoné. On a été coupé ce matin, vers 9h, 9h15, dans les parties hautes notamment des immeubles. Il n'y avait plus de pression d'eau. C'était pour savoir, si on aurait pu avoir ou pas une information.

**M. MOSER :** J'ai découvert en même temps que vous l'information. C'est une opération de nettoyage des réservoirs, des châteaux d'eau qui a été entamée sur TROYES et qui a donc eu cette conséquence sur les appartements en hauteur sur l'ensemble de l'agglo. Je l'ai su ce matin.

**Mme ZELTZ :** Vous n'avez pas été prévenu ?

**M. MOSER :** A ma connaissance, on n'a pas été prévenu. Je l'ai su ce matin par les Services Techniques qui l'ont aussi appris ce matin. Suite à des appels, je crois que vous avez téléphoné...

**Mme ZELTZ :** Oui, j'ai appelé.

**M. MOSER :** ... et d'autres usagers ont appelé. Voilà, c'est toute la réponse que je peux vous donner.

**Mme ZELTZ :** Par contre, moi, ce sont des personnes qui me l'ont signalé, notamment des personnes âgées qui m'ont dit que VEOLIA, vraiment, les avait envoyés courir. En termes de client, ils n'ont pas bien répondu. Donc, je voulais aussi vous le faire savoir.

**M. MOSER :** Très bien, j'enregistre.

**M. D'HULST :** Juste une petite question. On a évoqué en commission des Finances l'état du changement des raccordements plombs et vous nous avez dit que l'ensemble des travaux n'étaient pas terminés. Est-ce que le reste des travaux à venir a été budgétisé ? Y-a-t-il une enveloppe précise sur laquelle on peut se fier ? Et est-ce que cela va entrer dans ce budget 2015 ?

M. MARANDET : On a encore une partie de l'avance de l'agence de l'eau qui n'a pas été versée pour 253 000€. Et puis, on avait inscrit au budget 2014 un emprunt de 287 000€ qui n'a pas été mobilisé. Donc si des travaux supplémentaires devaient avoir lieu, on devrait pouvoir les financer.

M. MOSER : On va bientôt lancer le marché. Il s'agit, je vous le rappelle, de changer les anciennes canalisations en fonte sur 4 impasses. Ce sont des canalisations en fonte grises qui cassent. C'est la raison pour laquelle, nous ne pouvons pas brancher dessus les nouveaux tuyaux. Il y a 4 impasses : 2 impasses Avenue Leclerc, l'impasse La Fontaine et la Villa Chanteloup. On profitera du remplacement de ces canalisations pour terminer les branchements en même temps. Les travaux devraient pouvoir se faire d'ici la fin de l'année. On va voir. En tout cas, c'est dans les tuyaux, si j'ose dire.

Monsieur le Maire sort de la Salle du Conseil Municipal avant le vote

M. MARANDET : Je vous rappelle les résultats d'exploitation qui ressortent de ce Compte Administratif. En Investissement, à la clôture, un déficit de 617 572.30€. En Fonctionnement, un excédent de 330 514.64€. Et donc, un résultat net déficitaire de 287 057.66€.

Monsieur le Maire réintègre la Salle du Conseil Municipal après le vote

**4b : SERVICE DES EAUX-BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES- ANNÉE 2014**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Les tableaux ci-joints retracent les acquisitions et les cessions effectuées au cours de l'année 2014.

**- ETAT DES ACQUISITIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	de	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC en Euros

**NEANT**

**- ETAT DES CESSIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	de	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC en Euros

**NEANT**

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

	POUR	CONTRE	ABST.
<b>VOTE</b>	32		

**4c : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU COMPTABLE DU TRESOR**

**BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ARNAUD,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;



Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

<u>VOTE</u>	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**4d : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014  
BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX »**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Jacques ARNAUD,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 330 514,64 Euros.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A/ <u>Résultat de l'exercice</u>	
Déficit	
Excédent	119 101,53 €
B/ <u>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)</u>	
Déficit	
Excédent	211 413,11 €
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>330 514,64 €</b>

D/ <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	-617 572,30 €
R 001 (excédent de financement)	
E/ <u>Soldes des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>F/ BESOIN (-) OU EXCEDENT (+) DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>-617 572,30 €</b>

<b>AFFECTATION</b>	
G/ <u>RESERVES</u>	
R 1068	330 514,64 €
H/ <u>REPORT EN FONCTIONNEMENT</u>	
Déficit D 002	
Excédent R 002	
<b>I AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>330 514,64 €</b>

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE

Anne-Marie ZELTZ, Véronique SIMON (pouvoir à Anne-Marie ZELTZ) Thierry MENERAT,  
Bruno CAPOZZOLI, Karl D'HULST, Capucine MALAUSSENA, Nathalie ROY votent contre

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	25	7	

M. Le Maire : *Merci Bernard pour cette présentation. Félicitations à Christine que vous transmettez également à vos agents parce que c'est un gros travail et c'est vrai que, par rapport aux années précédentes, vous avez avancé ce travail d'1 mois. Cela occasionne beaucoup de travail, donc merci encore pour cet effort.*

## 5 - : DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – RAPPORT 2014

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes Chers Collègues,

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine. La Commune de Sainte-Savine a perçu à ce titre 173 287 € au cours de l'exercice 2014.

Ces crédits sont affectés à la mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté et d'actions éducatives et de prévention.

Pour mémoire, les dépenses éligibles à la DSU réalisées en 2014 sont :

### I – AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES SAVINIENS

- Aménagements urbains (voirie, éclairage public, espaces verts...)	84.132 €
- Travaux dans les bâtiments à vocation scolaire	1.384.119 €
- Travaux dans les bâtiments à vocation sociale et culturelle	316.621 €
- Travaux dans les bâtiments et équipements sportifs	1.672.994 €

### II – ACTIONS SOCIALES

Les actions sociales sont mises en œuvre par la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale. A ce titre la Commune a versé au CCAS une subvention de 300.000 €.

#### 1- Actions de cohésion sociale

- gérées par le CCAS :

- les aides facultatives (aides financières, secours, bons de Noël aux bénéficiaires du R.S.A, revenu minimum étudiant : 52.456 € en 2014)
- les seniors : distribution de colis de Noël, repas, sorties : 60.216 €
- l'épicerie sociale : 55.852 €

- gérées par la ville :

- le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social de manière directe ou indirecte :

o subventions aux associations œuvrant dans le domaine social et/ou à caractère culturel :	111 330 €
o subventions aux associations à caractère sportif :	67 800 €

## 2 – Enfance - Jeunesse - Famille

Le coût des actions réalisées pour satisfaire aux besoins liés à la Petite Enfance, à la Jeunesse et à la Famille (Accueils de Loisirs, Multi-Accueil, Famille/Seniors) s'élève à 2.135.461,96 €.

La dotation de solidarité urbaine a été prioritairement affectée au secteur Enfance-Jeunesse-Famille.

*M. MARANDET : La Ville de Sainte-Savine touche, ce qu'on pourrait appeler la dotation de base. En revanche, elle ne touche pas la partie de dotation qui s'appelle Cible et qui est fléchée sur les cibles, certains quartiers par exemple. C'est pour cette raison que je ne peux pas vous dire exactement, à l'euro près, où a été affectée cette somme de 173 287€. En revanche, vous avez dans la délibération l'intégralité des dépenses qui sont éligibles à cette dotation et qui sont très nettement supérieures.*

*C'est une information du Conseil. On ne vote pas.*

*M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

## **6- : BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**RAPPORTEUR : M. MARANDET**

Mes Chers Collègues,

Le Comptable du Trésor nous informe que les créances suivantes n'ont pu être encaissées :

OBJET	N° titre	Année	Montant
Centre de loisirs	910	2013	9.96 €
Centre de loisirs	78	2014	7.89 €

Je vous propose de bien vouloir considérer ces créances comme irrécouvrables et de les admettre en non-valeur pour un montant total de 17,85 €.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à l'article 6541 du budget ville.

*M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTE	32		

## **7- : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE (S.D.E.A.)**

**RAPPORTEUR : M. MOSER**

Mes Chers Collègues,

M. le Maire vous propose d'attribuer au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube les fonds de concours suivants, représentant une somme totale de 31.272,64 € :

Imputation	Montant	N° opération	Localisation
2041582-814	28 491,54 €	UD 1630	Extension de l'installation communale d'éclairage public pour le parking rue Paul Doumer
2041582-816	2 781,10 €	UD 1630	Création d'un génie civil de communications électroniques sur le parking rue Paul Doumer

M. le Maire propose d'amortir ces fonds de concours sur 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*M. MOSER : Ce sont des compléments de travaux habituels en ce qui concerne ce nouvel équipement.*

M. Le Maire : **Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**8- : GRAND TROYES – AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE RUES LOUIS-BLANC ET PIERRE SEMARD - APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS**

**RAPPORTEUR : M. MOSER**

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,  
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes incluant la Commune de **SAINTE-SAVINE** comme l'une de ses communes membres,  
Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à solliciter un fonds de concours auprès du Grand Troyes,  
Vu le projet d'aménagement d'une piste cyclable rues Louis Blanc et Pierre Sémard à Sainte-Savine pris en compte à hauteur de **30 958 € HT**,

Considérant la délibération du Grand Troyes du **20 janvier 2014** portant attribution d'un fonds de concours à la Commune de **SAINTE-SAVINE** d'un montant de **15 479 €** pour l'aménagement d'une piste cyclable rues Louis Blanc et Pierre Sémard à Sainte-Savine,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'approuver le fonds de concours d'un montant de **15 479 €** pour l'aménagement d'une piste cyclable rues Louis Blanc et Pierre Sémard à Sainte-Savine,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

M. Le Maire : **Des questions sur ce rapport ?**

M. HARTMANN : **Il s'agit des travaux qui ont été réalisés ?**

M. MOSER : **Oui. C'est la récupération des subventions.**

M. HARTMANN : **Parce que j'avais entendu qu'il était possible qu'il y ait un autre aménagement de prévu dans le secteur.**

M. MOSER : **On en parlera.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**9- : GRAND TROYES - POSTE CENTRAL DE REGULATION DES FEUX DE TRAFIC – ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'IMPLANTATION DES RELAIS RADIO-WIFI**

**RAPPORTEUR : M. MOSER**

Mes Chers Collègues,

Afin de développer le système radio Data lié à la mise en œuvre d'un poste central de régulation des feux de trafic de l'agglomération troyenne, il convient de mettre en place une convention entre le Grand Troyes et la Ville de Sainte-Savine pour définir les conditions d'occupation temporaire pour l'implantation des relais radio wifi.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose d' :

- approuver les termes de la convention ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**M. MOSER : Vous avez pu vous rendre compte que c'était une convention essentiellement fonctionnelle. Je vous rappelle à chaque fois que c'est le système Gertrude qui continue de se mettre en place.**

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**10- : SIRENE D'ALERTE A LA CHAPELLE DU PARC - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE RACCORDEMENT AU S.A.I.P.**

**RAPPORTEUR : M. MOSER**

Mes Chers Collègues,

Il convient de connecter la sirène située dans notre commune, positionnée actuellement sur l'école Lucie Aubrac, au nouveau Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P). Celle-ci est déplacée sur la Chapelle du Parc.

Ce nouveau système remplace le Réseau National d'Alerte (R.N.A.), devenu hors d'usage.

La mise en place de ces éléments est financée par le Ministère de l'Intérieur.

A cette fin, il convient de signer une convention entre la Ville de Sainte-Savine et le Ministère de l'Intérieur.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose d' :

- accepter ce qui est énoncé ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Savine et le Ministère de l'Intérieur.

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**11- : DENOMINATION DE VOIE**

**RAPPORTEUR : M. MOSER**

Mes Chers Collègues,

Le site du domaine de Chanteloup à Sainte-Savine a accueilli, durant la première guerre mondiale, de mai à octobre 1915, un hôpital militaire : « l'Hôpital auxiliaire bénévole 301 des Dames Ecossaises ».

Il s'agissait d'un hôpital mobile, dont les soins étaient donnés sous des tentes et dont le personnel (médecins, infirmières, aides-soignantes, cuisinières, ambulancières), était entièrement féminin. Toutes étaient britanniques et très majoritairement écossaises.

Afin de rendre hommage à ces femmes volontaires, je vous propose de dénommer une voie se situant proche de l'Institut Chanteloup, plus précisément entre la rue de Chanteloup et la rue Eric Tabarly, « Allée des Dames Ecossaises ».

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande d' :

- approuver cette nouvelle dénomination de voie,
- accepter qu'elle soit baptisée « Allée des Dames Ecossaises »,
- autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

**Mme ZELTZ : J'avais dit à Monsieur MOSER que je voterai ce rapport à 2 mains. Je vais pouvoir le faire puisque j'ai un pouvoir...**

**M. MOSER : Presque à 4 mains, Madame ZELTZ, maintenant.**

**M. MENERAT : Juste une petite modification, c'est octobre 1915 et pas 2015.**

**M. MOSER : Bien sûr. Merci.**

**M. Le Maire : Je crois que l'inauguration de l'évènement a lieu au mois de juin...**

**M. MOSER : ...Le 5 juin. L'inauguration de l'exposition de l'évènement, qui va être un bel évènement créé par l'Institut de Chanteloup, est importante.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

## 12- : TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DU STAND DE TIR – DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes Chers Collègues,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bâtiment du stand de tir nécessite des travaux de rénovation de la couverture et des chéneaux.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter des aides financières auprès des institutions et des partenaires tels que le Grand Troyes, le Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS), le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'approuver ce qui est énoncé ci-dessus,
- sollicite les aides financières auprès des différentes institutions et partenaires,
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**M. D'HULST : Je voudrais savoir si on pourrait avoir une approche globale du dossier « stand de tir » puisqu'on a vu que nous avons déjà effectué des travaux sur ce bâtiment. On en refait cette année. Est-ce qu'on pourrait avoir un diagnostic complet pour savoir exactement dans quel état se trouve ce bâtiment ? Et Est-ce que les sommes engagées devront se répétées ?**

**M. MOSER : 2 éléments de réponses en ce qui concerne cette délibération. On est sur une situation incontournable puisque le stand de tir connaît des fuites de toitures maintenant qui deviennent importantes. On est en train de voir pour réparer cela et on a budgété de quoi lancer un petit marché pour résoudre ce problème.**

**Quant à l'état, le diagnostic... Je vous propose de vous le communiquer quand on l'aura réellement fait avec les Services Techniques. Sachant qu'il y a, certes, un diagnostic à faire mais aussi des demandes du club de tir et qu'il y a éventuellement des écarts entre ce qui est nécessaire et ce qui est demandé.**

**M. HARTMANN : Simplement, à la suite de ce qu'il vient d'être dit, je signalerai qu'il serait nécessaire de prévoir une rampe d'accès, notamment dans le cadre d'une accréditation au handisport qui est reçue ou qui va être reçue et qui nécessite la construction de cette rampe d'accès.**

**M. MOSER :** *Oui, j'entends bien votre demande puisqu'elle a déjà été faite par un Monsieur, qui d'ailleurs fait partie du club, et qui est lui-même handicapé. Il m'avait reformulé cette demande au moment de la réunion d'installation du Conseil des Habitants. Cette demande est enregistrée. Elle va être traitée dans le cadre du plan ADAPT, de l'accessibilité des bâtiments recevant du public de la Commune.*

*On intégrera cette demande dans l'ensemble des travaux que nous aurons à faire sur le programme que nous avons à établir concernant les bâtiments de la Ville.*

**M. HARTMANN :** *Pouvez-vous situer à peu près le temps que cela va mettre ?*

**M. MOSER :** *En ce qui concerne ce programme ADAPT, on doit déposer un diagnostic, un calendrier et un engagement financier pour le 27 septembre auprès du Préfet. Cet engagement financier et cette programmation de travaux pour être en conformité avec la Loi, vont être programmés sur une périodicité, des cycles qui vont de 1 à 3 ans, 3 à 9 ans et 9 à 12 ans.*

*En ce qui concerne la rampe, elle fait partie des travaux urgents. Ce n'est pas un gros travail. Nous allons voir comment nous pouvons anticiper. D'ailleurs à côté de la rampe, il y a besoin aussi de compacter une allée. Vous savez que partout où il y a de la grève, nous sommes obligés de compacter pour permettre le roulement d'un fauteuil.*

*Sur les délais, la 1<sup>ère</sup> phase c'est l'acceptation ou non par le Préfet des propositions que nous allons lui faire. Sachant qu'en même temps, on fait des propositions, à la fois d'aménagement et donc de travaux mais aussi, des demandes de dérogations car certains travaux se révèlent impossibles.*

*Quels sont les critères qui nous permettent de faire des demandes dérogations ? (vous voyez que je dépasse largement le sujet mais je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler au Conseil Municipal). C'est lorsqu'on a affaire à des bâtiments classés et que les travaux d'adaptabilité risquent de compromettre la valeur patrimoniale de ces bâtiments.*

*Autre critère de dérogation, c'est lorsque les travaux à engager pour l'accessibilité risquent d'affaiblir les structures en place. Je vous donne un exemple, le Stade de l'Aube. Le Stade de l'Aube est complètement hors normes (ce n'est pas chez nous mais c'est un bon exemple pour ce critère là), alors qu'il est relativement récent, car ces escaliers ont été construits avec des normes qui ne correspondent plus à la Loi qu'on doit atteindre, en matière de profondeur et de hauteur de marche. Vous voyez la structure du Stade ? Si vous commencer à recasser les escaliers. Vous êtes obligés de refaire pratiquement tout le stade. Voilà un cas de dérogation où l'atteinte à la structure est trop importante par rapport au bénéfice.*

*Le dernier point, c'est lorsqu'il y a un écart très fort (dans les bâtiments anciens cela peut d'ailleurs se produire) entre le coût de l'aménagement et le bénéfice réel aux personnes en termes d'accessibilité.*

*On est en train de lancer un marché pour qu'un bureau d'études nous fasse cela (genre Decra, etc...) parce que nous ne pouvons pas faire nous même ce diagnostic, étant donné qu'on ne peut pas être juge et partie. Voilà dans quel ensemble s'intègre effectivement la demande tout à fait légitime du stand de tir*

**M. le Maire :** *Merci Alain. J'en profite pour féliciter les dirigeants du club de tir parce qu'en termes de maintenance, d'entretien, de propreté, c'est fait de manière remarquable. Je tenais à le souligner par rapport aux usagers habituels de certaines autres installations qui parfois nous posent difficultés. Donc, s'ils pouvaient prendre exemple sur la manière dont est géré le stand de tir. Ce serait une bonne chose.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

Mes Chers Collègues,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bâtiment du COSEC, nécessite d'engager une tranche de travaux complémentaires pour la pose d'une barrière pompiers devant l'accès du bâtiment, la réalisation de cheminements accessibles sur l'ensemble des issues de secours, l'étanchéité des terrasses des vestiaires 1 à 6, la réfection du réseau d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter des aides financières auprès des institutions et des partenaires tels que le Grand Troyes, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'approuver ce qui est énoncé ci-dessus,
- sollicite les aides financières auprès des différentes institutions et partenaires,
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

*M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

*Mme ZELTZ : Est-ce que vous avez déjà une estimation du coût global de ces travaux ?*

*M. MOSER : On a une estimation du coût global en ce qui concerne la barrière de pompier (c'est budgété d'ailleurs) et le cheminement d'accessibilité sur l'ensemble des issues de secours. Vous avez ces portes de la grande salle qui s'ouvrent sur la fosse qui entoure le bâtiment. Il faut, à la fois, faire des chemins compactés vers le côté gauche de la sortie pour que les personnes handicapées n'aient pas de côte à monter. Et puis, il faut aussi parallèlement éviter de les mettre dans des situations trop difficiles.*

*En ce qui concerne le réseau d'évacuation des eaux pluviales, on a aussi budgété les choses. On est sur un budget de 12 000 € ou 15 000€.*

*Travaux nécessaires aussi, parce qu'on s'est rendu compte que le circuit était très dégradé. Cela posait des problèmes de montée des eaux sur les bâtiments qu'on a rénovés en matière d'isolation par exemple.*

*M. D'HULST : Est-ce qu'on pourra considérer définitivement que ce bâtiment sera réhabilité une fois ces terrasses rénovées ? On nous a présenté une réhabilitation du COSEC, il y a quelques années, qui devait être complète et aujourd'hui, on s'aperçoit que différents travaux viennent se rajouter et même dégrader des travaux qu'on vient de réaliser. Donc, c'est quand même assez gênant. On aimerait, encore une fois, une approche globale du chantier.*

*M. MOSER : En ce qui concerne le dernier point, les vestiaires, on a eu récemment des problèmes d'étanchéité qui sont liés à la vétusté. Ils se sont déclarés au moment des grandes pluies. C'est pour nous, le dernier point à traiter par rapport à cet ensemble.*

*M. le Maire : Très bien, merci. D'autres questions ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		



**14- : POLE ENFANCE – ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET RESTAURATION SCOLAIRE -  
ACTUALISATION DES TARIFS ET DES MODALITES D'APPLICATION**

**RAPPORTEUR : Mme CAMUS**

Mes Chers Collègues,

Suite à la création du Pôle Enfance et à la délibération du 9 avril 2015, adoptant le dossier d'inscription et le règlement intérieur des **Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)** périscolaire, extra scolaire et de la restauration collective, nous devons harmoniser et actualiser les tarifs, et modalités d'application, des **Accueils Collectifs de Mineurs** et les tarifs de la restauration scolaire.

**Codes et quotients :**

Quotient familial			
Codes	QUOTIENT	CODES	QUOTIENT
CODE 1	0 A 300	CODE 5	841 A 971
CODE 2	301 A 570	CODE 6	972 A 1050
CODE 3	571 A 675	CODE 7	1050 A 1150
CODE 4	676 A 840	CODE 8	1150 ET PLUS

**Tarifs Restauration Scolaire :**

	prix par enfant pour le 1 <sup>er</sup>	prix par enfant pour le 2 <sup>ème</sup>	prix par enfant à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Code 0 à 3	3,30€	3,15€	3,00€
Code 4	3,45€	3,30€	3,15€
Code 5	3,60€	3,45€	3,30€
Code 6	3,75€	3,60€	3,45€
Code 7	3,95€	3,80€	3,65€
Code 8	4,20€	4,05€	3,85€
Extérieurs :	6€		
PAI :	PAI saviniens 1,05€	PAI non saviniens 3,05€	
Adultes :	6,35€		

**Tarification Accueils Extra Scolaire :**

*1. Tarifs pour enfants domiciliés à Sainte-Savine*

**TARIFS A LA JOURNEE**

AVEC REPAS			
	TARIF DE BASE	PARTICIPATION CAF	PARTICIPATION FAMILLE
CODE 1	10	9.48	0.52
CODE 2	10.25	8.83	1.42
CODE 3	10.55	7.93	2.62
CODE 4	11.20	6.52	4.68
CODE 5	11.35	0	11.35
CODE 6	12	0	12
CODE 7	13.5	0	13.5
CODE 8	14.10	0	14.10
SANS REPAS			
	TARIF DE BASE	PARTICIPATION CAF	PARTICIPATION FAMILLE
CODE 1	5.90	5.59	0.31
CODE 2	6.30	5.20	1.10
CODE 3	6.65	4.28	2.37
CODE 4	7	3.01	3.99
CODE 5	7.15	0	7.15
CODE 6	7.75	0	7.75
CODE 7	9	0	9
CODE 8	9.90	0	9.90

TARIFS A LA DEMI-JOURNEE (\*dans le cas du cumul de 2 ½ journées)

AVEC REPAS				SANS REPAS			
	TARIF DE BASE	PARTICIPATION CAF*	PARTICIPATION FAMILLE		TARIF DE BASE	PARTICIPATION CAF*	PARTICIPATION FAMILLE
CODE 1	5.10	4.74	0.36	CODE 1	2.95	2.79	0.16
CODE 2	5.30	4.41	0.89	CODE 2	3.15	2.6	0.55
CODE 3	5.40	3.96	1.44	CODE 3	3.30	2.14	1.16
CODE 4	5.90	3.26	2.64	CODE 4	3.50	1.50	2
CODE 5	6.20	0	6.20	CODE 5	3.60	0	3.60
CODE 6	6.60	0	6.60	CODE 6	4.05	0	4.05
CODE 7	8.95	0	8.95	CODE 7	4.70	0	4.70
CODE 8	9.30	0	9.30	CODE 8	5.10	0	5.10

Tarifs, en cas de reliquat de demi-journée :

La CAF ne prend pas en charge les tarifs résiduels à la demi-journée lorsque cette dernière n'est pas cumulable avec une autre (nombre impair). Le tarif appliqué de ce reliquat de demi-journée est le tarif de base, pour tous les codes (hors participation CAF pour les codes 1-2-3 et 4).

Concernant les reliquats de repas non pris en charge par la CAF, le tarif est fixé en fonction du quotient familial de la manière suivante :  
 QF de 0 à 675 : 3.80 €  
 QF > 675 : 4.50 €

2. *Tarifs pour les enfants non domiciliés à Sainte-Savine*

TARIFS A LA JOURNEE

AVEC REPAS			
	TARIF DE BASE	PARTICIPATION CAF	PARTICIPATION FAMILLE
CODE 1	10.10	9.48	0.62
CODE 2	10.55	8.83	1.72
CODE 3	11.05	7.93	3.12
CODE 4	12.10	6.52	5.58
CODE 5	14	0	14
CODE 6	14.70	0	14.70
CODE 7	15.80	0	15.80
CODE 8	16.75	0	16.75
SANS REPAS			
	TARIF DE BASE	PARTICIPATION CAF	PARTICIPATION FAMILLE
CODE 1	5.95	5.59	0.36
CODE 2	6.50	5.20	1.30
CODE 3	7.10	4.28	2.82
CODE 4	7.80	3.01	4.79
CODE 5	9	0	9
CODE 6	10.80	0	10.80
CODE 7	11.45	0	11.45
CODE 8	12.25	0	12.25

TARIFS A LA DEMI-JOURNEE (\*dans le cas du cumul de 2 ½ journées)

AVEC REPAS				SANS REPAS			
	TARIF DE BASE	PARTICIPATION CAF*	PARTICIPATION FAMILLE		TARIF DE BASE	PARTICIPATION CAF*	PARTICIPATION FAMILLE
CODE 1	5.15	4.74	0.41	CODE 1	3	2.79	0.21
CODE 2	5.45	4.41	1.04	CODE 2	3.25	2.6	0.65
CODE 3	5.65	3.96	1.69	CODE 3	3.55	2.14	1.41
CODE 4	6.40	3.26	3.14	CODE 4	3.90	1.50	2.40
CODE 5	7.35	0	7.35	CODE 5	5	0	5
CODE 6	8.45	0	8.45	CODE 6	5.50	0	5.50
CODE 7	9.75	0	9.75	CODE 7	6.55	0	6.55
CODE 8	11.20	0	11.20	CODE 8	7.60	0	7.60

### Tarifs, en cas de reliquat de demi-journée :

La CAF ne prend pas en charge les tarifs résiduels à la demi-journée lorsque cette dernière n'est pas cumulable avec une autre (nombre impair). Le tarif appliqué de ce reliquat de demi-journée est le tarif de base, pour tous les codes (hors participation CAF pour les codes 1-2-3 et 4).

Concernant les reliquats de repas non pris en charge par la CAF, le tarif est fixé en fonction du quotient familial de la manière suivante :

QF de 0 à 675 : 3.80 €

QF > 675 : 4.50 €

### Tarifs et modalités ACM extra scolaire, applicables jusqu'en décembre 2015 :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CAF modifie les modalités de fonctionnement des bons CAF. Les tarifs applicables seront donc les tarifs de base, bonification CAF déduite.

### Tarifs Accueil Périscolaire :

	Horaires	Saviniens jusqu'au Quotient 840	Saviniens à partir du Quotient 841	Non Saviniens
Matin	7h30 à 8h45	12€/période vacances à vacances	14€/ période vacances à vacances	18,50 €/ période vacances à vacances
Midi	11h45 à 12h30 et 13h à 13h30	12€/ période vacances à vacances	14€/ période vacances à vacances	18,50 €/ période vacances à vacances
Soir	16h30 à 18h30	12€/ période vacances à vacances	14€ / période vacances à vacances	18, 50 €/ période vacances à vacances
Etude	16h30 à 17h30	6€/ période vacances à vacances	6€ / période vacances à vacances	9€/ période vacances à vacances
Tout compris	Matin, midi, soir et études	28€/ période vacances à vacances	32€ / période vacances à vacances	50€/ période vacances à vacances

Tarif supplémentaire après 18h30	6€ /15min
----------------------------------	-----------

Aussi, Mes Chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous remercie de bien vouloir :

- approuver l'actualisation des tarifs et ses modalités d'application,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile.

*Mme CAMUS : Vous avez en 1<sup>ère</sup> partie des codes et des quotients. Il a été rajouté un code 8. Ensuite, vous avez les tarifs de la restauration scolaire. Nous avons harmonisé effectivement tous ces tarifs au plus juste afin de favoriser l'accès pour tous en tenant compte des familles qui étaient au niveau des codes 4 et 5 et qui n'ont pas droit à des aides (Les familles qu'on dit appartenir « aux classes moyennes basses »). Baisse des tarifs sur tous ces points là en restauration scolaire et en accueil collectif.*

*M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**15- : CENTRE SOCIAL – REGLEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) Pré-Ados 11/14 ANS – ADOPTION DES MODIFICATIONS**

RAPPORTEUR : M. MIGINIAC

Mes Chers Collègues,

Suite à l'analyse des besoins des familles du Centre de Loisirs « Pré-Ados » du Centre social, il s'avère nécessaire de modifier le règlement en réactualisant les horaires d'arrivées et de départs comme stipulé dans le nouveau document qui vous est proposé.

D'autres modifications ayant pour but de mettre à jour des données administratives vous sont également proposées.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- adopter le règlement intérieur tel que présenté ci-joint,
- autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document utile.

*M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**16- : CENTRE SOCIAL – ORGANISATION D'UNE SEANCE DE CINEMA EN PLEIN AIR – ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TELE CENTRE BERNON**

RAPPORTEUR : Mme RENAUD

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'opération « PASSEURS D'IMAGES », organisée par le Centre National de la Cinématographie et coordonnée en Champagne-Ardenne par l'association TELE CENTRE BERNON, la Ville organise, par l'intermédiaire du Centre Social, une projection de cinéma en plein air le 31 juillet 2015 à 22h30, square du 18 juin.

Le film projeté à cette occasion sera « E.T » de Steven Spielberg.

Le coût réel d'une séance est de 1 400 euros, la participation aux frais de copie du film est de 300 euros, soit un total de 1 700 euros.

L'association TELE CENTRE BERNON se propose de participer financièrement à cette animation à hauteur de 1 000 euros, le reste à charge pour la Ville étant de 700 euros, comme stipulé dans la convention qui vous est proposée.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention avec TELE CENTRE BERNON,
- autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document utile.

*M. le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

*M. D'HULST : Monsieur le Maire, en termes de sécurité, c'est la Municipalité qui couvre l'évènement ou c'est l'association ? Est-ce qu'il y a des mesures particulières si on est débordé par une affluence record ? Ce que je souhaite.*

*M. le Maire : On sera vigilant. Je pense que ce sera un public bon enfant. Cela devrait se passer dans de bonnes conditions. Mais on va y réfléchir avec les organisateurs. A priori, cela ne devrait pas poser de difficultés. En plein été, je pense que les gens viendront dans un esprit convivial.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

Mes Chers Collègues,

Afin de donner une autre visibilité au Festival des Arts de la Rue qui a lieu tous les ans le 1er week-end complet de septembre, la municipalité de Sainte-Savine propose l'organisation suivante :

- Festival des Arts de la Rue : vendredi 4 et samedi 5 septembre 2015
- Vide-greniers et Forum des Associations : dimanche 6 septembre 2015
- Fête foraine : 4,5 et 6 septembre 2015

Les commerçants non-sédentaires ne participent plus à la manifestation, à l'exception des métiers de bouche (friteries, glaciers, buvettes).

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose de :

- valider cette nouvelle organisation pour la fête de la commune,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles en découlant.

*M. le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

*Mme ZELTZ : Monsieur le Maire, j'ai rencontré bon nombre de commerçants qui déplore cette nouvelle organisation et qui sont très inquiets, déjà pour leur chiffre d'affaire sur d'autres événements. Ils trouvaient que ce temps fort était pour eux un bon moment pour leur chiffre d'affaire. J'en ai plusieurs qui m'ont dit, de ce fait, « nous ne ferons pas de Barnum, nous n'engagerons pas de salariés supplémentaires ». Il y a là aussi, une perte quelque part de chiffre d'affaire pour les commerçants. Nous nous abstiendrons sur ce rapport.*

*Mme FINET : Je pense que dans les questions diverses, on apportera une réponse complémentaire. Ce que je peux dire aussi, c'est que depuis des années, les commerçants refusaient cette fête en disant justement qu'ils ne travaillaient pas, qu'ils ne voyaient pas leur clientèle habituelle et que ce n'était pas du bénéfice pour eux.*

*On essaie de pouvoir garder cette manifestation. Je ne vois pas comment, ils ne peuvent pas faire leurs affaires. Au contraire, on leur rapporte encore une demi-journée supplémentaire, dès le vendredi. C'est vrai que le samedi matin, il n'y aura pas le vide grenier mais il y aura les fanfares, l'Harmonie Municipale, les commerces ouverts comme d'habitude.*

*Bien sûr, on peut comprendre qu'ils aient des inquiétudes mais je pense qu'ils devraient plutôt essayer de jouer le jeu et de voir le bilan à la fin du Weekend.*

*M. le Maire : Cela me permet de rebondir effectivement sur la question que vous m'avez posée la dernière fois, par rapport à votre courrier que je n'avais pas reçu concernant des commerçants qui vous avaient adressés des signatures sur le chiffre d'affaire. Nous les avons reçus. Ils étaient accompagnés d'un représentant de la Chambre de Commerce, tu étais là, Alain.*

*Nous avons développé nos arguments qui consistent, surtout, à mettre en évidence l'organisation et la communication que nous avons mises en place pour que ce soit, effectivement, le moins préjudiciable possible dans la durée et la période des travaux. Nous nous sommes retournés vers eux pour leur demander de prendre des initiatives, comme le disait Odile, en termes d'organisation, de participation à des fêtes qui peuvent se décliner au plan local. Je pense à la fête du Vélo, à la fête du Pain...Enfin, il y a plusieurs possibilités qui sont offertes aux commerçants de se saisir d'organisations existantes pour créer de l'animation, des dizaines commerciales.*

*A défaut d'une structure organisée, comme il existait auparavant, effectivement, ils sont pénalisés par ce manque d'organisation. Mais, je crois que la balle est aussi dans leur camp. La Chambre de Commerce et d'Industrie est prête aussi à les conseiller et les orienter dans ce sens là pour qu'ils retrouvent un peu de dynamisme en termes d'activités commerciales.*

*Mme ZELTZ : Je peux vous répondre Monsieur le Maire ?*

*M. le Maire : Oui.*

Mme ZELTZ: Je pense, effectivement, qu'il y a quand même une crise économique dont ils sont aussi victimes et qu'il y a un gros pessimisme ambiant. Bon, il y a eu les travaux, il y a la crise...Il y a quand même pas mal de problèmes et de difficultés.

Il serait peut être bien, justement pour cette fête (je ne sais pas s'il y a eu suffisamment de concertation) pour voir avec eux (il y a eu une réunion d'information, je n'en sais rien, je n'y étais pas). Peut être qu'il faut les mettre autour de la table pour créer un évènement, comme vous dites, qui leur serait plus destiné à eux pour faire une animation particulière pour le commerce à Sainte-Savine.

On voit aussi beaucoup de fermetures en ce moment. Il y a quand même une situation préjudiciable pour le commerce, partout mais Sainte-Savine étant une Ville commerçante, on le ressent fortement.

Mme RABAT - ARTAUX: Il y a une question dans les questions diverses qui a été posée par Monsieur D'HULST. Je propose d'y répondre tout à l'heure. Vous aurez une réponse globale par rapport à toutes les interrogations que vous venez d'énoncer.

M. le Maire: C'est vrai que vous faites allusion à des fermetures. Ce sont des transferts, en fait. Ce sont des commerces qui quittent la Commune. J'ai cru comprendre que le magasin Toutou Look allait être repris par une autre activité. Les deux autres, Forum et Mondial Tissus, sont partis ailleurs. Je pense qu'il y aura peut être des installations qui vont s'opérer dans les prochaines semaines.

M. D'HULST: Le départ de Mondial Tissus est quand même un gros vide dans notre Ville. C'est une grosse pointure de notre société qui part.

Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE

Anne-Marie ZELTZ, Véronique SIMON (pouvoir à Anne-Marie ZELTZ), Thierry MENERAT, Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY, Karl D'HULST, Capucine MALAUSSENA, Jean-Michel HARTMANN,

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	24		8

**18- : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE - TARIFS 2015/2016**

RAPPORTEUR : Mme RABAT - ARTAUX

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre à l'Ecole de Musique de préparer, dès à présent, les inscriptions aux différents cours pour le mois de septembre prochain, je vous propose d'examiner la réactualisation des tarifs en vigueur.

La commission Culture, Animation, Sport vous propose d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2015/2016 :

**1 – Proposition des tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2015/2016:**

Cours suivis	TARIFS TRIMESTRIELS Enfants, Lycéens, Etudiants	
	Saviniens	Non Saviniens
Solfège	26 € 22 € à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	67 €
Instrument	26 € 22 € à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	67 €
Jardin musical	32 € 26 € à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	70 €
Danse classique <u>ou</u> moderne	45 € 36 € à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	125 €
Danse classique <u>et</u> moderne	67 €	148 €

Cours suivis	TARIFS TRIMESTRIELS Adultes (dès 18 ans)	
	Saviniens	Non Saviniens
Solfège	50 €	73 €
Instrument	50 €	73 €
Ensemble « musiques actuelles »	57 €	76 €
Danse moderne jazz	52 €	79 €

Depuis le Conseil Municipal du 19 décembre 2012, il est rappelé que ce tarif pour le 3<sup>ème</sup> enfant est appliqué au plus jeune pour tous les cours concernés par le tarif dégressif, à savoir, les cours de solfège, d'instrument, de danse classique et moderne et de jardin musical.

### 2 – Examens de fin d'année :

Un jury composé de professionnels extérieurs à l'école de musique et de danse est convoqué pour l'occasion. Il convient de voter le montant de leur indemnité horaire brute que je vous propose de maintenir à 23 €. Cette indemnité est versée à chaque membre du jury en fonction de la durée de sa présence sur place. Je vous propose de reconduire ce point sur les examens de fin d'année chaque année.

### 3 – Location d'instruments :

- Tarifs 1<sup>ère</sup> année : 0€
- Tarifs 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : 28 € par trimestre

Les familles s'engagent à effectuer une révision lors de la restitution de l'instrument et à prendre en charge les réparations de remise en état.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose d'accepter les tarifs proposés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles.

*M. le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

*M. MENNERAT : Juste une petite information. Par rapport à 2014-2015, quelle a été l'augmentation des tarifs ?*

*Mme RABAT-ARTAUD : L'augmentation a été très minime puisque l'année dernière, par exemple pour le solfège c'était 25.68€ de mémoire, et on a souhaité arrondir les tarifs pour des questions aussi comptables (quand on faisait les tarifs par trimestre, on arrivait avec des centimes). On a fait le choix de le faire à l'euro supérieur. Donc, de 25.68€ par exemple on est passé à 26€.*

*La seule augmentation notable c'est pour les cours adulte. Pour la pratique de l'instrument, on était tellement attractif qu'on avait des adultes qui venaient pratiquer à Sainte-Savine avec une moyenne horaire du cours qui était en dessous de 2€. C'est pour cela qu'on a porté la pratique de l'instrument à 50€, ce qui fait 150€ par an et une pratique de l'instrument en dessous de 6€ de l'heure.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**19- : CRÉATION DE LA BROCHURE « SAISON CULTURELLE » - VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET SES ANNONCEURS**

**RAPPORTEUR : M. ANDRE**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la création de la brochure « Saison culturelle », qui regroupera les principaux événements culturels organisés par la Ville de Sainte-Savine de septembre 2015 à septembre 2016, le service Communication souhaite faire appel à des partenaires privés pour participer au financement du document.

Le montant des partenariats est défini comme suit :

**TARIF SAVINIEN**

PME – INSTITUTION < 10 salariés : 120 € T.T.C

PME – INSTITUTION > 10 salariés : 150 € T.T.C

**TARIF NON SAVINIEN**

PME – INSTITUTION (QUELQUE SOIT LE NOMBRE DE SALARIÉS) : 180 € T.T.C

En contrepartie de ce soutien financier, la Ville s'engage à valoriser l'image des annonceurs par la présence de leur logo dans la nouvelle brochure « Saison culturelle » et dans les divers supports de communication dédiés aux événements tout au long de la saison culturelle.

Il convient donc d'établir une convention qui détermine les termes du partenariat entre la Ville et ses partenaires annonceurs.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose d' :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville et ses partenaires annonceurs, ainsi que les tarifs ci-dessus exposés,
- autoriser le Maire à signer ladite convention.

*M. le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**20- : RESSOURCES HUMAINES - CONSEIL ET ASSISTANCE EN HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL (C.A.H.S.T.) – ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AUBE**

**RAPPORTEUR : Mme VOINET**

Mes Chers Collègues,

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube propose une convention « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail » pour apporter aux collectivités et établissements publics des prestations dans ce domaine. Son objectif est d'accompagner les adhérents à ce service dans leurs actions de prévention des risques au travail.

La convention ci-jointe présente les modalités techniques, financières et organisationnelles de ces prestations.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Centre de Gestion pour ces prestations de « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail » et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.



Aussi, Mes Chers Collègues, il vous est demandé :

- d'approuver la convention « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,
- de charger Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

*M. le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**21- : RESSOURCES HUMAINES - AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI) – ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AUBE**

RAPPORTEUR : Mme VOINET

Mes Chers Collègues,

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Ce décret évoque également la désignation dans chaque collectivité et établissement public d'un acteur de la prévention des risques professionnels : l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.).

L'A.C.F.I. a pour mission :

- de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube propose une convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » qui permet la mise à disposition de l'A.C.F.I. de cet établissement auprès des collectivités et établissements publics.

La convention ci-jointe présente les modalités techniques, financières et organisationnelles de cette mise à disposition.

Conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, Monsieur le Maire demande la mise à disposition de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du Centre de Gestion pour exercer ces missions.

Aussi, Mes Chers Collègues, il vous est demandé :

- d'approuver la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » (A.C.F.I.) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,
- de charger Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

*M. le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**22- : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

RAPPORTEUR : Mme VOINET

Mes Chers Collègues,

L'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Pour permettre l'avancement de grade d'un agent, il convient d'ouvrir :

- 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de :

- mettre à jour le tableau des effectifs conformément aux dispositions ci-dessus,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget communal.

*M. le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**QUESTIONS DIVERSES :**

*M. Maire : Nous passons aux questions diverses avec les questions posées par le groupe de Monsieur D'HULST.*

*M. D'HULST : Monsieur le Maire, alors que l'on peut observer des augmentations régulières des frais de personnel dans le budget de la Commune, nous voudrions savoir quels montants sont alloués annuellement au Centre de Gestion afin « d'entretenir » M. HERMAN Bosko, notre ancien directeur des services que nous continuons à rémunérer depuis maintenant plus de 7 ans.*

*M. MARANDET : D'abord Monsieur D'HULST, je voudrais vous remercier de poser cette question parce que c'est un sujet qui revient en boucle très très régulièrement. Là au moins, vous aurez une question qui sera transcrite et la prochaine fois vous pourrez vous référer au compte-rendu.*

*Sur le fond, Monsieur Bosko HERMAN est effectivement rémunéré encore en partie par la Commune de Sainte-Savine. En application d'une Loi, c'est une Loi du 26 janvier 1984, qui organise des dispositions statutaires relative au personnel de la Fonction Publique Territoriale. Cette Loi fait obligation aux Communes qui ont employé ce type de fonctionnaire de les rémunérer tant qu'ils n'ont pas retrouvé un emploi.*

*Vous nous demandez combien cela coûte. Je vais vous le dire. Nous sommes tenus par la Loi de régler 75% du salaire chargé ce qui représente chaque année 50 364€.*

*M. le Maire : Merci Bernard pour cette précision. La 2<sup>ème</sup> question Monsieur D'HULST ?*

*M. D'HUSLT : Monsieur le Maire ; nous observons dans notre commune une lente dégradation de l'état général de notre voirie, de la propreté de nos trottoirs (déjections canines, ordures ménagères stagnant sur les trottoirs, non désherbage des rives de propriétés ...) Nous voudrions savoirs quels moyens comptez vous mettre en place pour que l'on retrouve la propreté de notre Commune ?*

*Je vous rappelle que vous aviez investi dans différents matériels qui auraient dû nous redonner un cadre vie agréable (désherbage au gaz, aspirateur et nettoyeuse pour nos rues, et encore récemment une nouvelle machine pour un désherbage mécanique...) Pouvez-vous nous donner le montant total de ces investissements et nous dire si vous avez le sentiment d'avoir amélioré la propreté de notre ville.*

*Je vous rappelle que la propreté des trottoirs relève de votre pouvoir de Police Municipale.*

*M. MOSER : Je crois aussi qu'il y avait une question qui portait sur la voirie.*

*Je vais vous faire une réponse un petit peu longue. Vous décrêtez, avec un « Nous » qui me paraît un peu emphatique, que la Ville n'est pas propre. Et bien, je ne suis pas de votre avis Monsieur D'HULST ! Je sillonne assez fréquemment les rues de Sainte-Savine et je l'ai fait encore hier soir dans bon nombre de rues. Je constate, moi, qu'elle est propre.*

*Et par comparaison avec les autres communes de l'agglomération Troyenne dans lesquelles je vais, en tout cas, elle n'est pas moins propre que les autres.*

*D'ailleurs, aucune remarque, insistance particulière ne nous est aujourd'hui adressées à ce sujet, ni aux élus, ni aux agents, ni à Monsieur LEIX lors de ses permanences hebdomadaires à la Mairie. Et pourtant, il reçoit beaucoup de personnes. Je ne partage pas du tout votre constat là-dessus.*

*D'autre part, vous mélangez allègrement dans vos propos, dans ce constat, ce qui relève de la propreté urbaine des espaces verts et des incivilités que nous avons déjà évoquées à propos des Molochs lors du dernier Conseil. Rappelez-vous des problèmes posés par les Molochs et par les incivilités. Ça, c'est un premier élément.*

*Vous revenez, comme l'an dernier, à la même époque, d'ailleurs si je me souviens bien sur le désherbage. Encore qu'en 2014 le mois de mai avait été plus chaud et donc la repousse plus précoce. Peut-être, est-ce une déformation professionnelle ? Le désherbage est en cours et se fait selon les principes écologiques adoptés par la Ville depuis un certain nombre d'années. Principes que vous avez apparemment du mal à intégrer. Principes, qui pourtant, ont anticipé sur Loi d'interdiction d'utilisation des pesticides devant entrer en 2017 en application, et qui nous valent aujourd'hui, je l'ai vécu encore en réunion du Syndicat DEPART hier, l'intérêt et les demandes de conseils par de plus en plus d'élus des communes du Grand Troyes.*

*Les moyens humains et matériels alloués à la propreté urbaine et au désherbage saisonnier sont suffisants pour moi et adaptés aux besoins. Je ne vois donc pas l'intérêt d'en rappeler les investissements si ce n'est pour satisfaire votre nostalgie des temps, maintenant lointains, de délégation de ces services à une entreprise privée.*

*Concernant la voirie, je vous rappelle simplement qu'un programme de voirie a été élaboré et qu'il se matérialisera, entre autres travaux (je ne peux pas tout citer), en 2015 par la 1<sup>ère</sup> tranche de la réfection de la rue Louis Blanc, de la rue Chanteloup à la Rue Pierre Sénard avec la sécurisation des 2 carrefours cyclables, qui se matérialisera aussi par la reprise des affaissements des tampons de voirie de l'avenue Gallieni (pour compléter les reprises de tout ce qui a été fait après les travaux de branchements d'eau), avant le retravaux des passages pour piétons et autres signalisations horizontales. Et par le début du retravaux des mêmes éléments sur la voirie communale (on va commencer cette année) et le parking du cimetière.*

*En 2016, cela se matérialisera aussi par la 2<sup>ème</sup> tranche de la réfection de la rue Louis Blanc qui peut aller jusqu'à la rue Sadi Carnot et par la poursuite du retravaux des voies communales et la reprise des affaissements et des tampons dégradés de ces mêmes voies, en 2016 et vraisemblablement l'année suivante.*

*Vous voyez donc, par rapport à votre interpellation, même si la voirie de Sainte-Savine subi, comme toutes les autres villes, la dégradation du temps, en fonction aussi de la qualité ou de la médiocrité des aménagements qui y ont été faits, (je peux vous prendre pour exemple les trottoirs de l'avenue Gallieni), nous prenons les problèmes en compte dans la mesure de nos budgets pour lutter contre cette dégradation que vous jugez vous-même lente, heureusement, dans votre interpellation.*

*Voilà les éléments de réponse que je peux vous donner ce soir à votre interpellation.*

*M. le Maire : Merci Alain, vous aviez une 3<sup>ème</sup> question, je crois qui concernait la fête de Sainte-Savine ?*

*M. D'HULST : Monsieur le Maire, vous avez choisi, sans grande concertation, de modifier la fête de Sainte-Savine et pour ce faire de supprimer le vide grenier la journée du Samedi.*

*Nous avons tous été interpellés par cette nouvelle formule qui ne fait pas l'unanimité.*

*Pouvez-vous nous dire si c'est uniquement pour des raisons budgétaires, comme cela a été indiqué dans la presse ou pour donner une plus grande visibilité au Festival des Arts de la Rue ?*

*Les Saviniens s'y perdent et nous aussi ! Et nous méritons, tous, les vraies raisons d'un tel changement.*

*Mme RABAT-ARTAUD : Effectivement, le Festival des Arts de la Rue change de forme. Cette nouvelle formule propose une journée supplémentaire de festivités dès le vendredi avec une programmation de spectacles de rue dès 18h00 et jusqu'à minuit.*

*Alors que plusieurs municipalités ont fait le choix, face aux contraintes budgétaires, d'annuler purement et simplement leur festival, à Sainte-Savine, la Municipalité a fait le choix quant à elle de soutenir un événement majeur de sa politique culturelle. Les Arts de la Rue sont la marque de fabrique de Sainte-Savine permettant à des milliers de personnes d'accéder à des spectacles de qualité, gratuitement et en toute liberté. Les Arts de la Rue, dans leur nouvelle formule, restent plus que jamais populaires et accessibles à tous puisque s'adressent toujours à un public familial.*

**Nul besoin de réserver sa place, d'entrer dans une salle de spectacles pour apprécier l'évènement. Les Spectacles s'offrent aux passants. A chacun de devenir spectateur selon son envie.**

**Si effectivement, le choix a été fait de consacrer 2 jours au Festival, c'est bien que pour tout à chacun puisse pleinement apprécier les spectacles et que le cœur de Sainte-Savine soit animé dès le vendredi, apportant ainsi une opportunité supplémentaire aux restaurateurs, aux cafetiers et aux autres métiers de bouche d'accueillir le public des Arts de la Rue, dès 18h00 et jusqu'à minuit.**

**La décision de concentrer les spectacles sur 2 jours et d'enchaîner ensuite le dimanche avec le vide grenier, répond également à la nécessité de maîtriser les moyens déployés et les besoins en sécurité. Moins sollicités le samedi, les services de la Ville seront davantage disponibles pour exercer leurs missions dans de meilleures conditions.**

**Les Arts de la Rue, grossissant d'année en année, il en va de notre responsabilité d'élus d'anticiper pour pouvoir toujours proposer un élément de qualité avec une meilleure maîtrise de la sécurité et des moyens.**

**Pour maîtrise ces coûts, il nous faut donc aller chercher d'autres sources de financement et ça, je pense que vous ne pouvez pas nous le reprocher. Jusqu'à présent le Festival des Arts de la Rue, dont le budget 2015 est de 78 200€ est supporté en grande majorité par la Commune de Sainte-Savine. Nous venons d'avoir la subvention de la Région qui est de 7 200€ sur ces 78 200€.**

**Nos différentes demandes de subventions, que ce soit auprès de la DRAC, du Département, du Grand Troyes, sont à ce jour restées lettres mortes, malgré des demandes tous les ans, avec à chaque fois un argument en béton qui est le suivant : « Il s'agit d'une fête communale et non pas d'un évènement culturel en tant que tel ». C'est donc aussi, pour démontrer que les Arts de la Rue sont un festival à part entière, qui mérite un vrai accompagnement financier, que nous avons souhaité le mettre en valeur en lui consacrant 2 jours entiers.**

**Il nous semble que cette mise en valeur pourra également séduire davantage des financeurs privés que nous avons sollicités.**

**Et pour terminer, j'ajouterai que le vide grenier est, et reste, l'organisation d'une association, celle de la Maison Pour Tous, qui adhère pleinement à la nouvelle formule d'une journée de vide grenier et avec qui la décision a été prise en pleine concertation.**

**M. Le Maire : Merci Nadia. La question suivante Monsieur HARTAMAN.**

**M. HARTMANN : Merci Monsieur le Maire. J'ai une petite question, tout d'abord, concernant les biens communaux. Quelle suite a été donnée à la mise en vente de la maison du 71 rue Jean Renoir au Hamelet ? La vente de l'appartement du 39 avenue Anatole France à Troyes a-t-elle été réalisée ? Si oui, la somme obtenue a-t-elle été suffisante pour couvrir comme prévu l'achat et l'aménagement du local de la Médiathèque au Forum ?**

**M. MARANDET : La maison de la rue Jean Renoir a été vendue dans le cadre d'une adjudication sur la base de l'estimation du Domaine pour un montant de 110 000€, c'était la mise à prix qui correspondait à l'estimation domaniale.**

**Votre 2<sup>ème</sup> partie de question concernant l'appartement de la rue Anatole France. En 2013 ou 2014, je ne sais plus, il y a eu une adjudication qui est restée infructueuse. Donc, nous essayons de vendre de gré à gré cet appartement. Pour l'instant, on a un candidat acquéreur qui s'est présenté, il y a une dizaine de jours, qui doit donner réponse. Donc, cet appartement n'est pas vendu.**

**M. HARTMANN : Il n'est pas vendu pour le moment.**

**M. MARANDET : Non, puisqu'on attend la réponse...**

**M. HARTMANN : On m'a dit que la Commune proposait (je ne sais pas s'il s'agit de la même chose) un logement en location.**

**M. MARANDET : Vous connaissez le marché immobilier actuel. L'appartement était mis en vente depuis quasiment une année, sans personne. Donc, on avait effectivement envisagé de le mettre en location pour ne pas le laisser vacant encore plus longtemps. Il se trouve, quasiment en même temps, qu'on a une personne qui est intéressée par l'achat. Maintenant, rien n'est encore fait.**

**M. HARTMANN : Espérons...**

**M. le Maire : Merci Bernard. Votre autre question ?**

**M. HARTMANN : Oui la dernière question. Où en est la négociation engagée avec le Grand Troyes pour la reprise de la piscine ? Sera-t-il possible de mettre l'été prochain cet équipement à la disposition des saviniens ? Si non, quand prévoyez-vous la remise en fonctionnement de la piscine ?**

*M. MOSER : Conformément aux orientations prises lors du vote du budget 2015 de la Ville, les Bassins Saviniens n'ouvriront pas en 2015.*

*Avec 60% de ses usagers issus d'autres communes de l'agglomération, le Centre Aquatique de Sainte-Savine est un établissement dont le rayonnement dépasse le périmètre communal. Malgré ce constat, les dépenses de fonctionnement engendrées par le site ont toujours été supportées dans leur totalité par la Ville de Sainte-Savine, soit en moyenne 200 000 € par an pour 3 mois d'ouverture.*

*Avec des recettes fluctuantes d'une année à l'autre, les Bassins Saviniens sont devenus un équipement trop onéreux pour la Ville seule.*

*Alors en ce qui concerne l'autre partie de votre question, la Municipalité poursuit son dialogue avec le Grand Troyes et avec les Mairies de Troyes et de la Chapelle St Luc afin que les Bassins Saviniens deviennent un équipement communautaire. Dans la problématique des piscines, Troyes se pose en partie les mêmes questions que nous, même si elles ne sont pas saisonnières. Une réunion est d'ailleurs bientôt prévue entre les Directeurs généraux des services des Villes à ce propos. Donc, ça c'est quelque chose d'important.*

*Parallèlement, d'autres pistes d'exploitation sont à l'étude et dans l'attente le Centre Aquatique restera fermé au public. Malgré cette fermeture, la Ville de Sainte-Savine assure un entretien régulier de l'équipement afin que son état soit maintenu et qu'il puisse être immédiatement exploitable dans le cas d'une réouverture. Voilà, actuellement, ce que je peux vous donner comme réponse.*

*M. HARTMANN : Merci.*

*M. le Maire : Merci Alain. Madame ZELTZ, Monsieur CAPOZZOLI vous aviez une question ?*

*M. CAPOZZOLI : Monsieur le Maire, Chers Collègues, après les Arts de la Rue, les Arts de la rue. Connaissez-vous la pyrale « infernale » du buis ? Elle a cerné la Mairie depuis quelques semaines et menace de s'étendre dans toute la Ville. C'est en fait une chenille reconnaissable à sa tête noire luisante et son corps vert clair, strié longitudinalement de vert foncé. Elle consomme des feuilles de buis et détruit les arbustes. Elle se propage facilement. Afin de stopper son extension, avez-vous déjà envisagé un traitement insecticide et pensez-vous avoir recours, par exemple, au bacillus thuringiensis qui est une bactérie utilisée en agriculture biologique ?*

*M. MOSER : En langage vulgaire c'est le Bacille de Thuringe.*

*Mme VOINET : J'ai une mauvaise nouvelle. Elle va s'élargir bien plus loin que dans la Ville. Elle va continuer à se répandre. C'est une chenille, en fait, qui vient d'Asie qui était, il n'y a encore pas si longtemps en Rhône Alpes et qui remonte. Depuis 2014, elle est arrivée sur nos contrées. On en parle un peu plus cette année parce qu'il y a eu un relais médiatique dans l'Est Eclair et sur Canal 32. Donc forcément, les gens se sont un petit peu alertés de ça. En tout cas, ils ont trouvé une réponse à une question, peut être, qu'ils se posaient dans leur jardin. En tout cas, elle ne va pas s'arrêter. Elle va remonter jusque dans le Nord. Malheureusement, on va avoir un petit peu de mal à enrayer cette chose là.*

*Pour info, quand même, parce que autant donné tout ce qu'on a là-dessus. J'ai vraiment consulté nos Espaces Verts qui sont très compétents en la matière. Elle ne s'attaque qu'aux jeunes pousses. Elle ne mangera pas les grosses feuilles. Ceux qui en ont, c'est bien de faire suivre l'info. Il ne faut pas couper les buissons, en fait. Ça repousse. Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de feuilles que le buis est mort. Il faut le laisser et il repartira. Ça c'était pour le côté botanique de la chose auquel je peux rajouter que le jardinier en chef du Château de Versailles, que tout le monde connaît, Monsieur BARRATON, donne le conseil de ne pas trop tailler. Plus on taille et plus il y a de jeunes pousses, plus la chenille se régale de la chose.*

*J'en viens, quand même, à ce qu'on fait à Sainte-Savine. Le Service des Espaces Verts avait tout à fait connaissance de la bactérie dont vous parlez. Ce qu'on a choisi, nous, de faire pour l'instant c'est de ne pas en arriver là parce qu'il y eu autre manière de faire qui consiste à passer le nettoyeur haute pression. Cela fait tomber les chenilles et après, il suffit de les exterminer avec chacun le moyen qui lui plaît le plus (les écraser, les noyer, les brûler...).*

*On a traité celles qui sont autour de l'Eglise. Il est prévu de traiter celles qui sont derrière la Mairie et le square de la rue de l'Ouest.*

*M. CAPOZZOLI : Je vous remercie. Je pense qu'il y aura une information pour la population. Eventuellement un conseil qui peut être donné.*

*Mme VOINET : On peut l'envisager absolument. C'est déjà un peu le cas puisque que les gens, très naturellement parlent avec les agents des Espaces Verts qui sont, de tous les fonctionnaires, ceux qui sont le plus en relation permanente avec la population.*

*Ils font du conseil permanent en jardinage et en tout. Ils sont pas mal sur ce terrain là, mais pourquoi pas envisager de mettre un petit quelque chose sur le site.*

*M. MOSER : Il y avait 1 article dans les journaux des Espaces Verts de la Ville de Troyes qui ont justement alerté tout le monde et qui ont déjà indiqué comment traité ce problème. Moi, c'est ça qui m'a alerté personnellement.*

*Mme VOINET : Monsieur MOSER est très concerné parce c'est un grand jardinier.*

*M. le Maire : Donc, on ira moins à la chasse aux papillons. Question suivante Monsieur MENERAT ?*

*M. MENERAT : Merci Monsieur le Maire. Déjà je m'aperçois que chaque membre de la majorité possède les réponses à nos questions. Enfin à toutes les questions. Et ce serait appréciable que nous ayons aussi les réponses.*

*M. le Maire : Vous les aurez ...Ils possèdent aussi les questions.*

*M. MENERAT : Oui automatiquement dans le compte rendu. Je vous pose ma question. Chaque année, le 8 mai, a lieu sur la piste cyclable de La Chapelle du Parc, un vide grenier qui attire de nombreux exposants, entre 350 et 400, mais également son lot de désagréments.*

*Mme COLOMB Dominique, qui habite au 2 rue Éric Tabarly, nous a informés de son mécontentement quant aux incivilités subies :*

- Stationnement devant les sorties de garage (dont ceux de deux médecins et d'une personne handicapée en fauteuil) ;
- Stationnement dangereux dans les virages ;
- Stationnement sur la piste cyclable entre la rue Jean Marais et Tabarly ;
- Circulation en contre sens rue Jean Marais.

*A plusieurs reprises, Mme COLOMB et d'autres personnes ont alerté la Police Municipale, mais celle-ci n'est pas intervenue, comme à chaque fois que des personnes appellent (pour tapage nocturne ou autres incivilités ...).*

*Je vous demande au nom des habitants de ce quartier et en votre qualité de 1<sup>er</sup> Magistrat, d'assurer la sécurité lors de ce vide-grenier, et d'organiser les moyens nécessaires aux deux manifestations qui se déroulent simultanément sur votre commune, puisqu'il y a aussi à cette date, une cérémonie patriotique.*

*Merci de me donner des éléments de réponse pour qu'à l'avenir, le 8 mai 2016 (vous avez le temps de vous organiser !), les habitants de ce quartier aient vraiment le sentiment d'être entendus et puissent partager de façon concrète le : « Mieux vivre ensemble ».*

*M. le Maire : Cette manifestation, qui est bien organisée, rassemble un public nombreux. Il y a une foule importante qui se déplace. C'est vrai que dans ce genre de manifestations, on peut toujours déplorer certains comportements qui sont regrettables en termes de stationnement. On va y veiller. J'ai été surpris de votre question parce que Madame COLOMB m'avait demandé un rendez-vous. Elle m'a communiqué, effectivement, 3 ou 4 lettres de riverains qui se plaignaient de ces problèmes là. C'est vrai qu'il y a l'amalgame qui est fait par rapport à d'autres organisations mais c'est vrai, que ce jour là, c'est particulièrement « chaud », je le dirai entre guillemets. Elle m'avait porté connaissance de votre lettre, vous en convenez vous-même, puisque vous dites en conclusion « que la tâche sera ardue ». Donc, je ne comprenais pas ce que vous vouliez dire par cette réponse. Mais nous y veillerons et je pense que pour l'organisation de l'année prochaine, nous prendrons toutes les dispositions en termes d'encadrement, de signalisation pour ce cela ne se reproduise pas.*

*Je pense que nous avons fait le tour des questions. La séance est terminée, je vous souhaite une bonne soirée.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-heure heures et trente trois minutes.

Mis aux voix, le rapport est adopté à la majorité

Abstention : Anne-Marie ZELTZ, Thierry MENNERAT (pouvoir à Anne-Marie ZELTZ),  
Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY, Véronique SIMON,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Jacques ARNAUD

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	26		5